



Agriculture and  
Agri-Food Canada

Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Deputy Minister

Sous-ministre

Ottawa, Ontario  
K1A 0C5

Ottawa (Ontario)  
K1A 0C5

Le 29 mars 2023

DMC 277456

Monsieur John Williamson, député  
Président  
Comité permanent des comptes publics  
a/s de Monsieur Cédric Taquet  
131, rue Queen, 6e étage  
Ottawa ON K1A 0A6

Monsieur le Député,

Vous trouverez ci-joint, dans les deux langues officielles, le rapport final qui répond à la recommandation 1 du rapport 12 du Comité permanent des comptes publics, intitulé « Protéger le système alimentaire canadien ».

J'espère que ces renseignements seront utiles aux membres du Comité. Veuillez agréer, Monsieur le Député, mes plus cordiales salutations.

Stefanie Beck

Pièces jointes

# Rapport final au Comité permanent des comptes publics sur l'élaboration d'un plan global de préparation et d'intervention en cas d'urgence touchant l'ensemble du système alimentaire canadien

## Introduction

En décembre 2021, le rapport de la vérificatrice générale intitulé *Protéger le système alimentaire du Canada* a été déposé au Parlement, avec des recommandations adressées à Pêches et Océans Canada, à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

Par la suite, le Comité permanent des comptes publics a étudié le rapport de la vérificatrice générale et, en mai 2022, a présenté son 14<sup>e</sup> rapport intitulé *Protéger le système alimentaire du Canada*. Comme il est indiqué dans la réponse et le plan d'action de la direction, déposé au printemps 2022, AAC a répondu à la recommandation du Comité comme suit :

	<b>Recommandation du Comité</b>	<b>Réponse du gouvernement et état de la situation</b>
<b>Recommandation 1</b>	<b>Que, d'ici le 31 décembre 2022, Agriculture et Agroalimentaire Canada présente au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport d'étape sur le travail effectué avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les parties prenantes, y compris des groupes des Inuit, de la Nation métisse et des Premières Nations, en vue de l'élaboration d'un plan</b>	<p>Le gouvernement appuie cette recommandation, et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) est en voie de fournir, d'ici le 31 décembre 2022, un rapport d'étape détaillant le travail effectué avec les partenaires et les intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT), y compris les Premières Nations, les Inuit et la Nation métisse, sur un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence.</p> <p>AAC élaborera un plan d'action final qui tracera la voie à suivre pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les intervenants d'ici le 31 mars 2023. Le plan d'action</p>

	<p><b>national de préparation et d'intervention en cas d'urgence permettant de réagir à une crise qui toucherait l'ensemble du secteur alimentaire du Canada, en tenant compte de la sécurité alimentaire de la population canadienne. Un rapport final devra aussi être présenté au Comité au plus tard le 31 mars 2023.</b></p>	<p>comprendra une analyse des lacunes et proposera une approche réalisable pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les intervenants. Cette approche visera à élaborer un plan complet d'ici 2024 tenant compte des conséquences en matière de sécurité alimentaire pour tous les Canadiens.</p> <p>AAC a commencé la première de deux phases de travail en réponse à cette mesure. La phase 1 consiste à travailler avec les gouvernements FPT, ainsi qu'avec l'industrie et les partenaires autochtones, pour déterminer les options du plan d'action et convenir d'une approche de mise en œuvre. Cette phase prendra fin d'ici mars 2023.</p> <p>La phase 2 consiste à mettre en œuvre la voie à suivre avec les FPT et les intervenants, dont le résultat sera la mise en œuvre d'un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence lors d'une crise touchant l'ensemble du système alimentaire du Canada. La date d'achèvement prévue est 2024.</p> <p>La pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance de protéger les systèmes alimentaires du Canada contre les crises. AAC s'engage à planifier à long terme pour atténuer les perturbations</p>
--	---	---

		<p>futures de la production, de la distribution et de la consommation d'aliments.</p> <p>À ce jour, AAC a entamé la première phase de son travail en réunissant des intervenants de toute la chaîne d'approvisionnement alimentaire pour élaborer un plan national complet de préparation et d'intervention en cas d'urgence. L'objectif de la première phase de travail en cours est de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les Premières Nations, les Inuit et la Nation métisse et les intervenants, y compris l'industrie, sur la meilleure façon de soutenir les efforts de préparation et d'intervention de la chaîne d'approvisionnement au Canada. Un plan national réussi de préparation et d'intervention en cas d'urgence doit tenir compte des intérêts, des circonstances et des points de vue uniques des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse en misant sur la participation et l'élaboration conjointe, à l'appui de la réconciliation, de l'autodétermination et de la souveraineté alimentaire.</p> <p>La première phase a quatre principaux résultats :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Faire connaître l'importance d'élaborer un plan complet d'intervention en cas</li></ol>
--	--	---

		<p>d'urgence pour le secteur agricole et agroalimentaire [EN COURS];</p> <p>2. Établir un groupe de travail fédéral, provincial et territorial (FPT) pour contribuer à la définition des paramètres d'un plan d'intervention FPT-industrie et des plans connexes [EN COURS];</p> <p>3. S'engager dans un processus de sensibilisation des peuples autochtones, des partenaires de l'industrie et des intervenants afin d'obtenir des conseils sur une approche visant à améliorer les interventions d'urgence FPT et de l'industrie [EN COURS];</p> <p>4. Décrire une voie à suivre pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones et les intervenants afin de déterminer les options du plan d'action et de convenir d'une approche de mise en œuvre. Cette phase de travail aboutira à un accord sur les options du plan d'urgence et sur une approche de mise en œuvre. AAC continue à veiller à ce que le plan d'action proposé dans cette phase concorde avec le Plan fédéral d'intervention d'urgence afin de rendre la gestion fédérale des urgences plus cohérente et d'améliorer la coordination entre les institutions fédérales.</p>
--	--	---

--	--	--

## Mesures clés prises à titre de réponse au rapport du Comité permanent

Dans sa réponse au rapport du Comité, AAC s'est engagé à collaborer avec les autres ministères fédéraux concernés, ses homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux du secteur de l'agriculture, les intervenants de l'industrie et les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin de les sensibiliser à l'importance d'élaborer un cadre complet d'intervention d'urgence pour le secteur agricole et agroalimentaire qui tient compte de l'importance de la sécurité alimentaire.

Afin de faciliter ce processus, AAC a décidé de renouveler le Cadre FPT de gestion des urgences en agriculture au Canada (le Cadre). Ce cadre donne aux partenaires l'orientation stratégique pour préparer et gérer de façon concertée les urgences auxquelles fait face le secteur agricole, et ce, d'une manière prévisible, cohérente, pratique et avant-gardiste. Le Cadre actuel a été créé à une époque où les maladies végétales et animales suscitaient de vives inquiétudes, et il n'a jamais été conçu pour faire face aux situations d'urgence comme les incidents de cybersécurité, les agitations civiles et les événements géopolitiques mondiaux (crise du transport des grains dans la mer Noire). De plus, il ne tient pas compte de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, comme la transformation et la distribution au détail, ce qui a une incidence directe sur les préoccupations des Canadiens en matière de sécurité alimentaire lorsque des pénuries de nourriture, l'accaparement des denrées et l'escalade des prix surviennent en période de crise.

La désignation des autorités compétentes, l'élaboration d'un modèle de gouvernance, la reconnaissance des aspects internationaux des événements d'urgence et la pratique de scénarios d'urgence seront considérées. Un examen du Cadre nous aidera à éclairer l'élaboration d'un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence.

Dans cette optique, voici les principales mesures prises par AAC à ce jour :

- La création du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la gestion des urgences du système alimentaire. À compter de mars 2023, ce groupe a tenu trois réunions et d'autres sont prévues pour le printemps de 2023. Mandat du groupe :
  - renforcer la résilience et la capacité collective du gouvernement et de l'industrie afin de prévenir et d'atténuer les perturbations qui touchent le secteur alimentaire canadien, de s'y préparer, d'y répondre et de s'en remettre;

- contribuer à l'élaboration d'un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence lors d'une crise touchant l'ensemble du système alimentaire du Canada, en tenant compte de la sécurité alimentaire des Canadiens;
  - soutenir les grands objectifs gouvernementaux visant à améliorer la résilience de chacune des infrastructures essentielles du Canada et à compléter les efforts et les ressources supplémentaires actuellement concentrés sur les efforts de planification d'urgence du gouvernement fédéral.
- Consultation du Réseau du secteur alimentaire (RSA), un forum permanent dirigé par AAC pour la discussion et l'échange d'information entre les intervenants du secteur alimentaire, qui a pour mandat de renforcer la résilience et la capacité collective du gouvernement et du secteur à prévenir et à atténuer les perturbations qui touchent le secteur alimentaire du Canada, à s'y préparer, à y répondre et à s'en remettre. Les discussions de ce forum portent sur les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et sur la manière de les atténuer. AAC a présenté des options pour les éléments du plan d'intervention au RSA au début de 2023 et continuera de travailler avec le groupe pour peaufiner davantage le plan d'intervention.
- Séance de mobilisation du Congrès des peuples autochtones en décembre 2022. AAC travaille avec les experts en la matière du Ministère et ceux d'autres ministères pour organiser d'autres séances de mobilisation avec d'autres groupes d'Inuit, de Métis et des Premières Nations.
- Les représentants d'AAC ont consulté d'autres ministères, notamment Services aux Autochtones Canada, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Sécurité publique Canada et Transports Canada, au sujet de l'élaboration du plan d'intervention et de la façon dont il peut être lié aux travaux effectués par ces ministères (par exemple, l'élaboration du nouveau Plan fédéral d'intervention d'urgence et du Plan d'action pour les infrastructures essentielles à Sécurité publique Canada, et le Groupe de travail sur la chaîne d'approvisionnement par Transports Canada). AAC comprend l'importance de ces efforts de collaboration et continuera d'établir des liens avec d'autres ministères pour obtenir leur contribution à mesure que le plan d'intervention sera élaboré.
- Des représentants d'AAC ont rencontré le Conseil canadien de la jeunesse agricole (CCJA) le 13 décembre 2022. Organe consultatif d'AAC, le CCJA est un groupe de jeunes Canadiens qui offrent des conseils, favorisent un dialogue permanent sur les défis et les possibilités liés à l'alimentation, échangent des renseignements et des pratiques

exemplaires et proposent des recommandations concernant les forces et les faiblesses des politiques et des programmes touchant le secteur agricole et agroalimentaire. Cette séance de consultation a permis de recueillir les commentaires d'un groupe diversifié d'intervenants sous-représentés de la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada.

- Séance de mobilisation avec le Conseil consultatif sur la politique alimentaire du Canada (CCPAC) en mars 2023. Le CCPAC est un conseil consultatif qui relève du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et qui donne des conseils sur les enjeux actuels et émergents, les lacunes dans les politiques et les données, et qui facilite un dialogue continu sur la mise en œuvre des quatre domaines d'action prioritaires de la politique alimentaire. Certains membres du Conseil ont exprimé le souhait de continuer à travailler avec AAC dans ce domaine, et le ministère continuera à communiquer avec le Conseil au fur et à mesure de l'élaboration du plan d'intervention en cas d'urgence.

En attente de la soumission du rapport final au comité le 31 mars 2023, AAC a développé une analyse évolutive et approfondie des lacunes, qui porte sur l'intervention face à la pandémie de COVID-19, ainsi que sur les événements subséquents qui ont nui à la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada. Cette analyse jettera les bases de l'élaboration du plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence.

AAC a aussi préparé un plan d'action et un plan de consultation des intervenants qui décriront collectivement les mesures proposées par AAC pour élaborer le Plan d'intervention en cas d'urgence, qui sera déposé par le Ministère en 2024. La mobilisation et la consultation des intervenants se poursuivront tout au long de l'établissement du PIU. Ainsi, on pourra mieux comprendre les rôles, les responsabilités et les possibilités de collaboration entre les intervenants en plus d'améliorer les résultats de la gestion des urgences dans une situation de crise qui touche l'ensemble du système alimentaire canadien.

Le Plan d'intervention en cas d'urgence servira de guide pour éclairer la réponse des gouvernements provinciaux et territoriaux, des intervenants de l'industrie et des partenaires des Premières Nations, des Inuits et de la Nation métisse à une crise qui toucherait l'ensemble du secteur alimentaire du Canada, en tenant compte de la sécurité alimentaire de la population canadienne.

Il est reconnu que les considérations liées à l'analyse et aux politiques élaborées en vue du Plan national d'intervention en cas d'urgence doivent être éclairées et conçues sous un angle

intersectionnel, notamment en appliquant des cadres comme l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus).

## **Annexe A : RÉPONSE ET PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (AAC)**

---

En Pièces jointes

## **Annexe B : Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada**

---

En Pièces jointes

## **Annexe C : Stratégie de mobilisation**

---

En Pièces jointes

## **Annexe D : Analyse des lacunes**

---

En Pièces jointes

## **Annexe E : Plan d'action**

---

En Pièces jointes

## **Annexe F : Espace réservé pour le plan d'action**

---

En Pièces jointes

# RÉPONSE ET PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION (RPAD) D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

En réponse aux recommandations formulées dans le rapport 12 – Protéger le système alimentaire du Canada de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

Numéro de référence dans le rapport	Recommandation du VGC	Réponse du Ministère	Description du résultat final prévu	Date d'achèvement prévue	Jalons importants (description/dates)	Organisation responsable/ point de contact (nom, poste, no de tél.)	Indicateur de réalisation  (Pour l'usage du Comité seulement)
12.29	Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait collaborer avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les parties prenantes à l'élaboration d'un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence à même de répondre à une crise qui toucherait l'ensemble du secteur alimentaire du Canada, en tenant compte de la sécurité alimentaire de la population canadienne.	<p>Recommandation acceptée. Dans le cadre de son mandat axé sur la croissance, la durabilité et la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, Agriculture et Agroalimentaire Canada compte s'engager à travailler en collaboration avec d'autres ministères fédéraux concernés, ses homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux du secteur de l'agriculture et les parties prenantes pour définir un plan d'action à l'appui de la préparation et de la planification des moyens d'intervention au sein de la chaîne d'approvisionnement au Canada. Ce plan d'action viserait à décrire la marche à suivre pour les partenaires fédéraux-provinciaux-territoriaux et les parties prenantes.</p> <p>Le plan tiendra compte de l'importance de la sécurité alimentaire et reconnaîtra la nécessité d'appuyer le fonctionnement efficace de la chaîne d'approvisionnement pour pouvoir nourrir la population canadienne.</p>	Engagement avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les intervenants du secteur, afin de déterminer et de convenir de la gamme d'options pour améliorer l'interconnectivité et l'efficacité des plans nationaux de préparation, de gestion et d'intervention en cas d'urgence touchant le système d'approvisionnement alimentaire.	Le 31 décembre, 2022	<p>Engagement avec les réseaux d'intervenants fédérales, provinciales et territoriales et du secteur (achèvement estimé : septembre 2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Inviter les réseaux à examiner l'efficacité des plans, des outils ou des cadres de gestion des urgences et d'intervention actuellement en place.</li> <li>Obtenir des conseils sur l'approche à adopter pour améliorer les interventions d'urgence.</li> <li>Définir une voie à suivre pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les intervenants afin de déterminer les options et de convenir d'une approche de mise en œuvre.</li> </ul> <p>Effectuer une analyse approfondie des lacunes en examinant la réponse à la pandémie de COVID-19, ainsi que les événements ultérieurs qui ont eu un effet négatif sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire du</p>	Aaron Fowler, négociateur en chef pour l'agriculture et directeur général, Direction générale des services à l'industrie et aux marchés, AAC 613-793-3650 Aaron.fowler@agr.gc.ca	

# RÉPONSE ET PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION (RPAD) D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

En réponse aux recommandations formulées dans le rapport 12 – Protéger le système alimentaire du Canada de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

		Le plan d'action contiendra une analyse des lacunes et présentera une approche faisable pour les partenaires fédéraux-provinciaux-territoriaux et les parties prenantes d'ici à l'automne 2022.			Canada (date d'achèvement prévue : octobre 2022).  Examiner les conséquences et les options en matière de sécurité alimentaire pour soutenir le fonctionnement efficace de la chaîne d'approvisionnement afin de fournir des aliments sains, sûrs et culturellement appropriés à tous les Canadiens (date d'achèvement prévue : décembre 2022).  Préparer une ébauche de plan de mise en œuvre pour discussion avec les partenaires fédérales, provinciales et territoriales et les intervenants (février 2023).		
12.51	Pêches et Océans Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada devraient s'assurer de mesurer la contribution de leurs futures initiatives alimentaires aux engagements à l'égard du développement durable et aux résultats liés aux genres et à la diversité, et d'en faire état, dans le but d'améliorer les évaluations et les progrès réalisés.	Recommandation acceptée. Agriculture et Agroalimentaire Canada veillera à ce que ses futures initiatives liées à l'alimentation comportent des indicateurs de rendement, un plan de collecte de données pour l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) et des mécanismes d'établissement de rapports pour lui permettre d'évaluer si les initiatives contribuent à la réalisation des engagements pris en faveur du développement durable, de l'égalité entre les sexes et de la diversité.	Agriculture et Agroalimentaire Canada a mis en place des indicateurs de rendement et des mécanismes d'établissement de rapports pour les futures initiatives liées à l'alimentation, propres à l'analyse comparative entre les sexes plus et au développement durable.	Le 31 mars 2023	Dans le cadre de la procédure visant les présentations au Conseil du Trésor, AAC produira, pour les prochaines initiatives alimentaires, un Plan de collecte de données et de production de rapports sur l'ACS Plus (analyse comparative entre les sexes plus), et ce, en collaboration avec la Direction générale des politiques stratégiques et la Direction générale de la gestion intégrée.  Afin de mieux intégrer les mesures de rendement et la production de rapports, la Direction générale des programmes d'AAC inclura une colonne dans les profils d'information sur le rendement des prochaines	Marco Valicenti, Directeur général, Direction générale des programmes 613-355-2677 marco.valicenti@agr.gc.ca	

# RÉPONSE ET PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION (RPAD) D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

En réponse aux recommandations formulées dans le rapport 12 – Protéger le système alimentaire du Canada de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

					<p>initiatives alimentaires afin de faire le suivi des indicateurs en matière d'ACS et (ou) qui contribuent à des engagements en matière de développement durable.</p> <p>Les mécanismes de production de rapports d'AAC sur ses contributions aux engagements de développement durable et aux résultats en matière de genres et de diversité seront mis en place d'ici mars 2023.</p>	
12.64	<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait s'assurer que ses futurs programmes sont offerts de façon équitable et transparente à toutes les parties concernées, notamment les demandeurs et les bénéficiaires.</p>	<p>Recommandation acceptée. Agriculture et Agroalimentaire Canada s'emploie à assurer l'équité et la transparence dans le cadre de la mise en œuvre de tous ses programmes, y compris pour l'aide financière d'urgence qu'il a octroyée pendant la pandémie de COVID-19 sans précédent, pour aider les personnes vulnérables du pays en situation d'insécurité alimentaire et pour aider les producteurs alimentaires canadiens à continuer de produire.</p> <p>Agriculture et Agroalimentaire Canada s'efforcera de renforcer l'uniformité, l'équité et la transparence de ses futurs programmes d'urgence dans l'intérêt de tous les demandeurs et bénéficiaires potentiels.</p>	<p>Les futurs programmes d'urgence renforceront l'uniformité, l'équité et la transparence dans l'intérêt de tous les demandeurs et bénéficiaires potentiels.</p>	<p>Le 30 septembre 2022</p>	<p>Les leçons tirées et les points à améliorer pour les futurs programmes d'urgence sont clairement articulés et documentés et prêts à être incorporés dans les initiatives futures. (septembre 2022)</p> <p>En prévision des futurs programmes d'urgence, AAC élaborera des outils génériques pour promouvoir une prestation cohérente et transparente par des tiers, avec plus d'uniformité, d'équité et de transparence pour les bénéficiaires. (septembre 2022)</p>	<p>Marco Valicenti, Directeur général, Direction générale des programmes 613-355-2677 marco.valicenti@agr.gc.ca</p>

# RÉPONSE ET PLAN D'ACTION DE LA DIRECTION (RPAD) D'AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA

En réponse aux recommandations formulées dans le rapport 12 – Protéger le système alimentaire du Canada  
de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada

12.80	Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait s'assurer que ses prochaines initiatives sont assorties de mesures du rendement qui lui permettent de recueillir des données suffisantes, cohérentes et pertinentes pour pouvoir évaluer l'atteinte des résultats visés.	Recommandation acceptée. Agriculture et Agroalimentaire Canada avait des indicateurs de rendement pour évaluer les résultats des initiatives visées par le rapport. Les lacunes dans l'évaluation des résultats signalées par le Bureau du vérificateur général du Canada seront examinées afin que le Ministère puisse tirer des leçons des initiatives et définir des stratégies d'évaluation du rendement améliorées pour les prochaines initiatives ministérielles et ainsi optimiser l'évaluation des résultats des programmes et présenter de meilleurs rapports à ce sujet.	Les prochaines initiatives ministérielles comprendront des stratégies d'évaluation du rendement améliorées pour optimiser l'évaluations des résultats des programmes et présenter de meilleurs rapports à ce sujet.	Le 30 septembre 2022	<p>Les leçons tirées et les points à améliorer pour les futurs programmes d'urgence sont clairement articulés et documentés et prêts à être incorporés dans les initiatives futures. (septembre 2022).</p> <p>En prévision des futurs programmes d'urgence, AAC élaborera des outils génériques de mesure du rendement qui serviront à orienter l'élaboration des profils d'information sur le rendement, avec l'apport du Secrétariat du Conseil du Trésor, afin de mieux permettre une mesure et des rapports efficaces. (septembre 2022).</p>	<p>Marco Valicenti, Directeur général, Direction générale des programmes 613-355-2677 marco.valicenti@agr.gc.ca</p>	
-------	--	--	---	----------------------	--	---	--



# Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada

Groupe de travail sur le Cadre de gestion des urgences  
fédéral, provincial et territorial

Juillet 2016



*Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada*

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, (2016).

Version électronique disponible à l'adresse :

<http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1471644257525>

No de catalogue : A22-593/2016F-PDF

ISBN: 978-0-660-06000-2

No d'AAC : 12573F

Also published in English under the title:

*Emergency Management Framework for Agriculture in Canada*

Catalogue No. A22-593/2016E-PDF

ISBN 978-0-660-05999-0

AAFC No. 12573E

Pour d'autres renseignements, veuillez nous joindre à [www.agr.gc.ca](http://www.agr.gc.ca) ou nous téléphoner gratuitement à 1-855-773-0241.

## TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE .....	2
1.0 INTRODUCTION.....	3
1.1 Gestion des urgences.....	3
1.2 Nouveaux défis : le portrait des risques en agriculture.....	3
1.3 Responsabilité partagée .....	5
2.0 OBJET ET PORTÉE DU CADRE .....	6
3.0 VISION .....	7
4.0 PRINCIPES DIRECTEURS.....	8
5.0 RÉSULTATS VISÉS.....	9
5.1 Renforcement de la prévention et de l'atténuation.....	9
5.2 Mesures de collaboration .....	10
5.3 Renforcement de la résilience du secteur .....	11
6.0 PRODUCTION DE RÉSULTATS.....	12
6.1 Mise en œuvre .....	12
6.2 Mesure du succès.....	12
ANNEXE 1 : Glossaire des définitions.....	13
ANNEXE 2 : Rôles et responsabilités pour la gestion des urgences agricoles.....	15
ANNEXE 3 : Aperçu du Cadre .....	20
ANNEXE 4 : Mise en œuvre – Court terme .....	21

## PRÉAMBULE

L'environnement opérationnel du Canada en agriculture évolue rapidement, et les facteurs qui peuvent mener à des situations d'urgence sont de plus en plus complexes et variés. Ainsi, on remarque une augmentation de la fréquence et de l'incidence des situations d'urgence, ainsi que du potentiel de répercussions importantes qui vont au-delà des préoccupations économiques.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) s'engagent à protéger les ressources agricoles du Canada, et étant donné l'environnement opérationnel de l'agriculture, à améliorer l'approche actuelle dans l'ensemble du continuum de la gestion des urgences (prévention et atténuation, préparation, intervention et rétablissement). C'est pourquoi en juillet 2014, les ministres FPT de l'Agriculture ont dirigé l'adoption d'une approche exhaustive et collaborative pour la gestion des urgences qui a débouché sur l'élaboration du *Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada* (le Cadre). Ce cadre fait état des réalités actuelles du secteur agricole, et propose une approche plus robuste et collaborative de gestion des urgences, laquelle met davantage l'accent sur la prévention et l'atténuation.

Étant donné que la gestion des urgences est plus efficace lorsqu'elle reflète les perspectives combinées des gouvernements et des intervenants, un processus exhaustif de consultation publique a eu lieu au début 2016, visant les représentants de l'ensemble du secteur canadien de l'agriculture.

Des intervenants de partout au pays y ont participé avec enthousiasme, exprimant des points de vue précieux sur le sujet. En plus de confirmer que le cadre présentait une orientation stratégique appropriée, les parties consultées ont été nombreuses à souligner leur ferme volonté de faire du Cadre une réalité et ont fourni des commentaires et des idées pour y parvenir.

Grâce à la mise en œuvre du Cadre, la capacité du Canada à gérer les risques et les urgences tout au long du continuum, de la prévention jusqu'au rétablissement, continuera de s'améliorer, renforçant ainsi la résilience, la durabilité et la compétitivité du secteur agricole.

## 1.0 INTRODUCTION

### 1.1 Gestion des urgences

Le continuum de la gestion des urgences comporte quatre piliers : la prévention et l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Ces quatre piliers sont liés et sont codépendants avant, pendant et après une situation d'urgence<sup>1</sup>.

**Prévention et atténuation** : mesures prises pour cerner, prévenir et réduire les conséquences et les risques des situations d'urgence avant qu'elles surviennent.

**Préparation** : mesures prises pour améliorer la capacité d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'urgence et favoriser un rétablissement plus rapide à long terme. Cette phase comprend les mesures prises avant qu'un événement survienne afin de veiller à ce que les capacités d'intervention soient en place.

**Intervention** : mesures prises pendant une urgence ou une catastrophe, ou immédiatement après, dans le but d'en gérer les conséquences.

**Rétablissement** : mesures prises à la suite d'une situation d'urgence ou d'une catastrophe en vue de rétablir les conditions et les services à un niveau acceptable.

Il est possible d'entreprendre des activités dans le cadre de chacun des quatre piliers consécutivement ou parallèlement, mais ces activités ne devraient pas être réalisées en vase clos. La gestion des urgences dans un contexte agricole utilise une approche globale tous risques (risques d'origine tant naturelle qu'anthropique) pour coordonner et intégrer les activités des quatre piliers dans le but d'optimiser la résilience du secteur. Il est essentiel de veiller à ce que les liens entre tous ces piliers soient solides et intégrés pour assurer l'efficacité et la durabilité de la GU.



### 1.2 Nouveaux défis : le portrait des risques en agriculture

L'environnement opérationnel en agriculture évolue rapidement, et les facteurs qui peuvent causer les urgences sont de plus en plus complexes et variés. Parmi les facteurs clés influençant l'évolution de l'environnement opérationnel, mentionnons entre autres :

- Les mutations démographiques et les structures commerciales mondiales changeantes, qui entraînent une augmentation des demandes et des volumes de nouveaux produits provenant de nouvelles sources ainsi que l'émergence de nouveaux marchés pour la vente des produits canadiens à l'étranger.
- Les changements climatiques, qui donnent lieu à des phénomènes météorologiques extrêmes et font en sorte que l'environnement du Canada favorise les ravageurs et les maladies qui ne présentaient autrefois qu'un risque faible en raison de notre climat froid<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Voir le glossaire des définitions à l'annexe 1

- Le regroupement, la concentration et l'intégration des activités du secteur, qui caractérisent de plus en plus le milieu agricole canadien, peuvent accroître sa vulnérabilité en amplifiant l'incidence des événements d'urgence sur le secteur dans l'ensemble.
- Les changements et avancées technologiques, qui ont amélioré la capacité de prévoir, de détecter et de surveiller les risques, mais dans certains cas, présentent également des vulnérabilités, puisque les progrès peuvent surpasser la capacité des gouvernements à revoir la réglementation et à tenir compte des nouveaux risques potentiels qui découlent de ces technologies.
- L'évolution des plates-formes de communication (p. ex., les médias sociaux) qui révolutionne la quantité de renseignements échangés entre les gouvernements, les intervenants et le public et la rapidité de cet échange. Ainsi, la communication et le partage efficace, clair et transparent de renseignements sont essentiels en vue de maintenir la confiance du public canadien.

Compte tenu de ces difficultés en constante évolution, les situations d'urgence peuvent avoir des effets considérables allant bien au-delà des préoccupations économiques (p. ex. perte de confiance du public, répercussions sur l'environnement et la santé humaine). Par conséquent, il faut prendre des mesures selon un ordre de priorité face aux risques et concentrer les efforts dès les premières phases du continuum de gestion des urgences (c.-à-d. la prévention et l'atténuation), tout en améliorant la capacité collective de tous les partenaires à intervenir au cours de ces événements et à se rétablir après ceux-ci. Ainsi, le système réactif actuel se transformera en une approche exhaustive aux termes de laquelle les risques sont gérés de façon proactive et l'utilisation des capacités collectives est maximisée.

Une compréhension de l'environnement des risques est essentielle pour établir l'ordre de priorité des risques. Il est important de reconnaître que les scénarios sans risques n'existent pas et qu'il est nécessaire de mettre l'accent non seulement sur les risques les plus importants, mais également sur les mesures permettant d'obtenir le meilleur rendement du capital investi.

L'analyse des risques réalisée à l'appui de l'élaboration du Cadre a permis de relever quatre secteurs de risque clés pouvant présenter une situation d'urgence majeure en raison de leur haute probabilité et de leurs répercussions potentiellement importantes sur le secteur de l'agriculture :

- On prévoit que les événements météorologiques extrêmes (chaleur ou froid extrêmes, précipitations, sécheresse, grêle et vent) deviendront plus fréquents, variables et intenses, et que cela aura une grande incidence sur la production agricole qui dépend grandement d'une météo et de tendances climatiques stables et prévisibles.
- Le risque que présentent les phytoravageurs et les maladies animales a augmenté en raison du volume accru du commerce, de la diversification des importations, des changements climatiques, de la mondialisation, de l'évolution des marchés et des pratiques agricoles modernes. Les phytoravageurs et les maladies animales peuvent avoir des répercussions importantes sur l'économie (attribuables en grande partie à la dépendance aux marchés d'exportation), l'environnement et la santé et la sécurité des humains au Canada.
- Compte tenu de la nature intégrée du système agricole et agroalimentaire canadien, la perturbation de l'infrastructure essentielle peut avoir des effets négatifs sur les profits d'une

---

<sup>2</sup> Rapport Frontiers 2016 du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Emerging Issues of Environmental Concern. [http://web.unep.org/frontiers/sites/unep.org.frontiers/files/documents/unep\\_frontiers\\_2016.pdf](http://web.unep.org/frontiers/sites/unep.org.frontiers/files/documents/unep_frontiers_2016.pdf) (en anglais seulement)

ferme, la quantité et la qualité des cultures, la compétitivité sur le marché ou la part du marché, en plus d'autres effets négatifs. Les risques pour l'infrastructure essentielle comprennent la perturbation des points critiques du secteur (p. ex. abattoirs) ou des liens clés comme le transport, l'eau ou l'énergie. La contamination d'intrants clés du secteur agricole (c.-à-d. eau, semences, engrais, aliments du bétail) et des produits agricoles, qu'elle soit accidentelle ou attribuable à l'introduction intentionnelle de contaminants (p. ex. l'altération sur la ferme), peut se produire à divers points du continuum agricole et agroalimentaire, et peut avoir des répercussions importantes sur la santé des humains et des animaux, sur l'environnement et sur l'économie (y compris l'accès aux marchés).

La vision et les résultats souhaités du Cadre ont été établis en fonction de ces risques clés.

### 1.3 Responsabilité partagée

La gestion des urgences (GU) dans le secteur agricole est une responsabilité partagée entre les administrations FPT et municipales, l'industrie, les producteurs et d'autres intervenants<sup>3</sup>, qui, au sens du présent Cadre, sont compris dans la définition de *partenaires*. Cette responsabilité partagée met l'accent sur l'importance de la collaboration tout en reconnaissant que tous les partenaires jouent un rôle essentiel.



Les interventions pour les situations d'urgence peuvent commencer par la prise de mesures initiales par les personnes directement touchées par l'urgence, car elles sont habituellement les premières à être exposées aux dangers possibles. Selon la nature de la situation et (ou) les mandats respectifs en cause, l'intervention pourrait être dirigée par les niveaux de gouvernement fédéral et (ou) provincial. Dans certains cas, les gouvernements se sont également servis de leurs pouvoirs législatifs pour contrôler ou restreindre des activités qui pourraient donner lieu à une urgence (p. ex. une interdiction d'importation). Toutefois, la GU efficace va au-delà de l'intervention et comprend des responsabilités partagées entre tous les partenaires pour l'ensemble des quatre piliers de la GU.

<sup>3</sup> Voir l'annexe 2 pour une liste indicative des types de rôle que jouent les divers partenaires en GU

## 2.0 OBJET ET PORTÉE DU CADRE

Le Cadre donne aux partenaires l'orientation stratégique pour préparer et gérer de façon concertée les urgences auxquelles fait face le secteur agricole, et ce, d'une manière prévisible, cohérente, pratique et avant-gardiste. Dans de nombreux cas, des systèmes et pratiques de GU efficaces sont déjà en place dans le secteur agricole du Canada, mais ne sont peut-être pas bien intégrés. Le Cadre guide l'élaboration et la mise en œuvre ultérieure des activités de GU qui permettront de mieux utiliser les capacités et l'expertise collectives en vue de produire les résultats souhaités.

Le Cadre est axé sur les urgences ayant ou pouvant avoir des répercussions sur l'agriculture canadienne, dont les produits agricoles, les intrants primaires (y compris les engrais, les semences et les aliments du bétail), les animaux (notamment les produits biologiques vétérinaires et le bien-être des animaux) et les végétaux. Selon les mandats respectifs, certains pouvoirs et responsabilités des différents gouvernements FPT sortent du cadre de la notion commune de l'agriculture, en s'appliquant aux secteurs forestier et aquatique. Par conséquent, le Cadre couvre tous les types de risque pour le secteur agricole, ainsi que pour les secteurs aquatique et forestier, selon le cas. Au nombre de ces risques figurent les phénomènes météorologiques et climatologiques violents ou extrêmes, les maladies animales, les phytovirus, les incidents de contamination et l'altération au niveau de la ferme.

Bien que le Cadre ne porte pas sur la GU liée à la salubrité des aliments, il complète les rôles et responsabilités établis des gouvernements FPT et d'autres processus solides déjà en place dans ce domaine. Le Cadre reconnaît l'importance de la salubrité alimentaire tout au long du continuum de GU en agriculture ainsi que des conséquences possibles sur la santé humaine et le secteur agroalimentaire dans le cas où la salubrité ou la qualité des aliments seraient compromises.

### 3.0 VISION

Même si le Cadre informe les activités de GU sur les quatre piliers, il conduit également tous les partenaires à s'intéresser davantage à la prévention et à l'atténuation. Compte tenu des importantes conséquences possibles, particulièrement en ce qui concerne l'économie et l'environnement du Canada, mettre davantage l'accent sur la prévention et l'atténuation des urgences contribuera à un secteur agricole plus viable. Les difficultés auxquelles fait face ce secteur ont incité les partenaires à soutenir la vision commune suivante en matière de GU :

*Une gestion intégrée et concertée des urgences, axée sur la prévention et l'atténuation et sur l'amélioration de notre capacité de préparation, d'intervention et de relance des activités, et qui favorise ainsi la promotion de la résilience, de la durabilité et de la compétitivité du secteur agricole.*

La vision met l'accent sur la prévention et l'atténuation, mais elle reconnaît également qu'on ne peut prévenir tous les risques. Il arrive parfois que le coût de prévention d'une urgence soit exorbitant et qu'une décision de gestion du risque soit prise à la place pour intervenir et relancer les activités. Elle est alors le reflet de la démarche de base liée à toute décision stratégique, car ses avantages doivent valoir ou excéder ses coûts. Dans de tels cas, les efforts de planification et de préparation qui ont été entrepris contribueront à améliorer la résilience du secteur.

Les résultats suivants sont essentiels pour concrétiser la vision :

#### Mesures améliorées de prévention et d'atténuation

- Les risques sont évités ou atténués grâce à une culture proactive, à des mesures, à des politiques et à des programmes mûrement réfléchis.

#### Mesures de collaboration

- Les partenaires responsables de la GU placent la collaboration au premier plan et optimisent l'utilisation des forces, des capacités et de l'expertise de chacun, afin de réaliser des activités prévisibles, intégrées, coordonnées et durables de GU.

#### Renforcement de la résilience du secteur

- Un secteur qui est prêt à gérer les risques s'adapte aux conditions changeantes et est en mesure d'affronter des urgences et de relancer ses activités.

On ne peut réaliser la vision et produire les résultats sans principes directeurs (comme indiqué ci-dessous) qui définissent la participation attendue à toutes les activités de GU. Tous les partenaires en GU ont un rôle clé dans l'établissement et le maintien d'un secteur viable et concurrentiel qui résiste aux urgences. Pour avoir un aperçu des éléments du Cadre, y compris la vision, les résultats et les principes directeurs, veuillez consulter l'annexe 3.

## 4.0 PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs du Cadre s'appliquent à l'ensemble des quatre piliers de GU. Ils dictent les mesures collectives et collaboratives de GU au profit du secteur agricole canadien, sachant qu'un engagement collectif soutenu est nécessaire pour prévenir et atténuer les urgences, s'y préparer, puis intervenir et se rétablir après coup de manière efficace. Par conséquent, les partenaires reconnaissent les principes directeurs suivants et s'engagent à les respecter :

- Une **approche axée sur les risques** dans l'ensemble des quatre piliers de la GU, qui établit les priorités concernant les efforts et les ressources déployés pour les risques qui ont le plus d'incidence et sont le plus probables, et s'attarde sur les risques qui pourraient produire des conséquences importantes sur la santé, l'économie et la société, tout en reconnaissant que des mesures proactives empêchent les risques de survenir, particulièrement dans les domaines qui sont contrôlables.
- Une **approche globale** pour les piliers de la prévention et l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement au soutien de la GU, qui reconnaît l'utilité de déployer des efforts équilibrés pour contrer les dangers en agriculture, y compris les dangers d'ordre naturel, biologique ou économique.
- Le respect **des pouvoirs ainsi que des rôles et des responsabilités**, afin d'atteindre des buts communs dans l'ensemble des activités de GU, en tenant compte de la responsabilité partagée entre les gouvernements FPT, les municipalités, l'industrie et les autres intervenants. Cet aspect met l'accent sur une utilisation optimale et une exploitation concertée des pouvoirs, de l'expertise et de la capacité.
- Une **collaboration** efficace visant à faciliter l'action intégrée et cohérente par tous les partenaires, y compris l'industrie et les autres intervenants.
- **Des communications** claires et coordonnées en temps opportun, grâce à des efforts soutenus avant et pendant une crise, puis au cours du suivi. Cet aspect souligne l'importance capitale de l'échange de renseignements entre toutes les parties concernées, y compris l'industrie et le public.
- Renforcer la résilience du secteur et du gouvernement au moyen d'un processus **d'amélioration continue** qui, par voie de conséquence, augmentera la capacité des gouvernements FPT et du secteur à gérer les événements indésirables et à s'adapter aux tendances à long terme.
- Améliorer **la confiance du public** et le maintien de l'acceptabilité sociale en ce qui concerne les activités de GU et, plus généralement, le secteur agricole, en mettant en application des valeurs communes, la transparence, une gérance efficace et un comportement responsable dans la prise de décisions.

## 5.0 RÉSULTATS VISÉS

Les résultats souhaités de l'amélioration de la prévention et de l'atténuation, la prise de mesures de collaboration et le renforcement de la résilience du secteur offrent une orientation permanente et de haut niveau sur le travail à fournir pour mettre en œuvre le Cadre. Certaines activités à court terme nécessaires pour commencer ce travail sont décrites à l'annexe 4, tandis que la suite plus vaste d'activités nécessaires à l'atteinte de ces résultats sera déterminée en collaboration avec tous les partenaires, comme le décrit la section 6.0.

### 5.1 Renforcement de la prévention et de l'atténuation

Le renforcement de la prévention et de l'atténuation est essentiel pour permettre au Canada de faire face aux nouvelles menaces, et il fournit le meilleur taux de rendement en ce qui concerne l'efficacité des ressources en GU. Dans le contexte des phytoravageurs et des maladies animales, les études estiment qu'il y a une économie d'environ cent dollars pour chaque dollar investi dès les premiers stades du continuum de GU<sup>4</sup>. Même si la prévention pourrait ne jamais être absolue, dans certains cas, des mesures peuvent être prises pour réduire la probabilité qu'une situation survienne. De plus, plus longtemps les risques peuvent être évités, plus il devient possible d'élaborer des mesures potentielles de préparation, d'intervention et d'atténuation. Des mesures d'atténuation peuvent également être mises en place afin de réduire au minimum l'incidence d'une situation d'urgence lorsqu'elle survient.

#### Résultat visé :

Les risques sont évités ou atténués grâce à une culture proactive, à des mesures, à des politiques et à des programmes mûrement réfléchis.

En vue de ce résultat, les partenaires adoptent des approches communes et concertées pour l'anticipation, l'évaluation et la priorisation des risques. Des réseaux de surveillance pangouvernementaux sont en place pour permettre le partage de la capacité de diagnostic et la détection précoce des risques. Des mesures de contrôle des importations traitent les risques à l'étranger et à la frontière, et les risques internes sont traités par l'adoption et l'application à grande échelle de mesures de biosécurité. Ces programmes et approches sont fournis dans le cadre d'une stratégie plus vaste qui met à profit les pratiques de gestion des risques existantes, tout en coordonnant une approche intégrée de prévention et d'atténuation des risques pour les ressources végétales et animales qui englobe tous les partenaires.

#### **Des efforts renouvelés – Démarche du Canada pour gérer les risques pour la santé des végétaux et des animaux**

L'élaboration d'une stratégie visant la santé des végétaux et des animaux améliorera et complétera les nombreux programmes solides de gestion des risques du gouvernement et des parties intéressées, actuellement en place pour atténuer les divers risques pour la santé des végétaux et des animaux et y répondre. La stratégie, élaborée en partenariat avec les parties intéressées, mettra l'accent sur :

- la nécessité d'une approche de gestion intégrée et proactive du risque afin de gérer les risques pour la santé des végétaux et des animaux;
- la mise en place d'une vision commune, qui met l'accent sur la prévention des risques pour la santé des végétaux et des animaux;
- la mobilisation des forces collectives et des partenariats;
- le positionnement du Canada de manière à faire face aux pressions actuelles et nouvelles.

<sup>4</sup> AE Scott et coll. 2012. National animal health surveillance: Return on investment. Preventive Veterinary Medicine 105, 265-270

Le bien-être des animaux est une considération clé dans toutes les activités qui les concernent. Le public est conscient de son rôle dans la prévention et l'atténuation des risques qui mènent à des mesures responsables. Tous ces efforts sont appuyés par des recherches scientifiques sur les mesures efficaces de prévention et d'atténuation des risques.

## 5.2 Mesures de collaboration

Les mesures de collaboration reconnaissent la responsabilité partagée en matière de GU dans le secteur agricole et aident les partenaires à prévenir les urgences, à s'y préparer, à intervenir lorsqu'elles se présentent et à se rétablir après coup, et ce, de manière plus efficace et efficiente. Une gestion efficace et cohérente des urgences ne peut réussir sans une collaboration reposant sur les forces, les capacités et les ressources collectives de tous les partenaires, conjuguées à des communications claires et coordonnées. Les rôles clés joués par tous les partenaires ainsi que leur contribution à la GU dans le secteur agricole sont reconnus à cet égard (p. ex. de nombreuses initiatives existantes démontrent la capacité et l'expertise des associations de l'industrie en ce qui a trait à la création de programmes de prévention qui complètent et appuient les mesures du gouvernement.)

### Résultat visé :

Les partenaires responsables de la GU placent la collaboration au premier plan et optimisent les forces, les capacités et l'expertise de chacun, afin de réaliser des activités prévisibles, intégrées, coordonnées et durables de GU.

En vue ce résultat, la planification et l'élaboration de programmes sont réalisées en collaboration. Les rôles et responsabilités de chacun des partenaires sont définis et respectés. Une gouvernance appropriée est en place pour gérer efficacement les responsabilités partagées et s'assurer que les décisions sont prises de manière transparente et concertée et fondées sur des preuves scientifiques et techniques détaillées. Les moyens de communication et d'échange d'information (données, statistiques et renseignements) sont clairs et un langage commun est utilisé. Les partenaires se soutiennent au moyen d'un partage d'expertise et de capacité opérationnelle, et des mécanismes clairs sont en place pour tirer profit de ce soutien avant qu'une urgence survienne. Les efforts et initiatives des partenaires sont reconnus et partagés, ce qui permet de les améliorer davantage.

### L'éclosion d'influenza aviaire en Colombie-Britannique en 2014 démontre que les mesures de collaboration peuvent améliorer la gestion des urgences.

	<u>2004</u>	<u>2014</u>
Installations infectées	53	13
Oiseaux abattus	16,2 millions	240 000

#### Facteurs de réussite :

- La détection rapide et la capacité de mobilisation ont été améliorées grâce à la surveillance intégrée et à un plan d'intervention en cas de maladie qui a été élaboré et mis en application.
- La collaboration entre le gouvernement et les associations de l'industrie a facilité les efforts d'intervention du gouvernement en permettant une communication directe avec les membres des associations.
- Des mesures de biosécurité améliorées ont été mises en œuvre au niveau de la ferme.

### 5.3 Renforcement de la résilience du secteur

Compte tenu du nombre grandissant d'urgences et de défis auxquels fait face le secteur, le renforcement de la résilience globale de ce dernier est essentiel pour assurer la durabilité et la compétitivité à long terme. Ce ne sont pas tous les risques qui sont évitables, comme les sécheresses ou les autres catastrophes naturelles, et même avec la prise de contrôles préventifs rigoureux, certaines situations d'urgence peuvent survenir. Il est important que tous les partenaires responsables de la GU collaborent continuellement pour améliorer l'état de préparation et la résilience du secteur afin de limiter l'incidence des situations d'urgence lorsqu'elles se produisent. Ces mesures appuieront la capacité du Canada d'intervenir, de s'adapter et de se rétablir rapidement des répercussions des urgences touchant le secteur agricole. Pour atteindre ce but, un dialogue continu entre tous les partenaires est nécessaire pour renforcer la capacité et soutenir l'élaboration d'outils et de capacités, de même que la mise en œuvre de pratiques exemplaires.

#### Résultat visé

Un secteur qui est prêt à gérer les risques s'adapte aux conditions changeantes et est en mesure d'affronter des urgences et de relancer ses activités.

En vue de ce résultat, l'état de préparation favorise la résilience. On obtient cette résilience grâce à la création et l'adoption de plans, accompagnés par des exercices et évaluations des risques continus à l'échelle locale, régionale et nationale. La résilience est appuyée par l'élaboration d'outils (p. ex. gestion des risques d'entreprise) et de technologies (p. ex. schématisation) et à la mise en place de programmes de soutien (p. ex. traçabilité) pour l'intervention et le rétablissement. Des évaluations régulières, des rapports et des examens des leçons retenues facilitent l'amélioration continue. Les modèles qui fonctionnent bien sont élargis et partagés pour que d'autres puissent y contribuer (p. ex. Stratégie d'intervention en cas de perturbation des marchés du bétail). Les partenaires se fondent sur la recherche scientifique et sur l'innovation pour améliorer la résilience du secteur, s'adapter aux conditions changeantes, y compris les changements climatiques, et ajuster les activités de GU au besoin.

#### **Stratégie d'intervention en cas de perturbation des marchés du bétail (SIPMB) – Améliorer l'état de préparation dans le secteur de l'élevage**

La SIPMB est une stratégie nationale, des gouvernements FPT et de l'industrie, élaborée sur une période de trois ans. Elle vise à améliorer l'état de préparation visant à gérer toute perturbation éventuelle à grande échelle des marchés du bétail. Axée sur les répercussions sur les animaux en bonne santé, la stratégie comporte des outils et des renseignements dans les domaines des rôles, des responsabilités et de la gouvernance; de la transition de l'industrie et de l'aide à la décision; des marchés; et des communications. Une fois la stratégie en place, les gouvernements et l'industrie bénéficieront de ce qui suit :

- la base pour prendre des mesures cohérentes et nationales afin d'atténuer les répercussions, y compris grâce à des programmes ciblés;
- des messages collaboratifs et cohérents, établis à l'avance;
- la capacité de prendre des décisions plus rapidement, d'après une structure de gouvernance, de solides assises pour des relations de travail et une meilleure compréhension des risques pour le secteur;
- les outils et l'information nécessaires pour mieux équilibrer l'offre et la demande.

## 6.0 PRODUCTION DE RÉSULTATS

La mise en œuvre réussie du Cadre entraînera une meilleure cohérence de la gestion des risques et des urgences, un accroissement du caractère concurrentiel du secteur et une confiance accrue à l'égard du système agricole canadien. C'est pourquoi les gouvernements FPT déploieront des efforts de mise en œuvre avec des intervenants afin d'assurer une approche de GU en agriculture pour le Canada plus intégrée et cohésive.

### 6.1 Mise en œuvre

Les activités de mise en œuvre sont le mécanisme qui permettra la réalisation des résultats visés pour le bien du secteur agricole, des Canadiens, de l'économie et de l'environnement. Les activités de mise en œuvre nécessitent le soutien de tous les partenaires, associent les ressources avec les priorités et seront accompagnées d'échéances, d'objectifs et de produits livrables.

Le plan de mise en œuvre présenté à l'annexe 4 décrit les produits livrables à court terme et est destiné à être examiné et évalué tous les deux ans par les partenaires FPT, avec les résultats transmis aux ministres FPT de l'Agriculture. Puisque l'on reconnaît que les partenaires FPT ne peuvent pas réaliser toutes les activités potentielles envisagées pour le Cadre, on cherchera à s'entendre sur des mesures à prendre à moyen et long terme, et en particulier sur des mesures qui nécessiteront des ressources supplémentaires.

### 6.2 Mesure du succès

La mise en œuvre sera axée sur les résultats et conçue pour démontrer clairement les progrès pour le secteur et les Canadiens au moyen de rapports périodiques. Une stratégie de mesure du rendement accompagnée d'indicateurs du rendement sera élaborée pour favoriser l'amélioration continue, la prise de décisions éclairées et les mesures en temps opportun en ce qui a trait aux efforts de mise en œuvre. Cet outil permettra également aux partenaires FPT de surveiller et signaler l'atteinte des résultats à court, à moyen et à long terme.

## ANNEXE 1 : Glossaire des définitions<sup>5</sup>

### Approche tous risques

Tous les gouvernements au Canada retiennent une approche tous risques en matière de sécurité civile, laquelle tient compte des risques et des catastrophes d'origine naturelle et anthropique ainsi que des vulnérabilités leur étant associées. L'approche tous risques favorise l'efficacité par la reconnaissance et l'intégration d'éléments de la gestion des urgences communs à tous les types d'urgence; la démarche est ensuite complétée par des sous-composantes caractérisées par des dangers précis pour combler diverses lacunes, au besoin. Plutôt, elle met l'accent sur la mise en place d'un tronc commun de mesures applicables à divers aléas et sur le maintien d'un système de sécurité civile simple et robuste. Plutôt, elle met l'accent sur la mise en place d'un tronc commun de mesures applicables à divers aléas et sur le maintien d'un système de sécurité civile simple et robuste. Concept selon lequel la prise de décisions éclairées en matière de gestion des urgences se fonde sur la compréhension et l'évaluation des dangers, des risques et des vulnérabilités.

### Axé sur les risques

Concept selon lequel la prise de décisions éclairées en matière de gestion des urgences se fonde sur la compréhension et l'évaluation des dangers, des risques et des vulnérabilités.

### Biosécurité

Ensemble de pratiques servant à prévenir le plus possible la transmission de ravageurs, de maladies et de contaminants, y compris leur introduction (bioexclusion), leur propagation parmi les populations (gestion biologique) et leur libération dans l'environnement (bioconfinement)<sup>6</sup>.

### Catastrophe

Phénomène, principalement de nature sociale, qui se produit lorsque la manifestation d'un aléa affecte une collectivité vulnérable d'une façon telle que ses capacités de faire face à la situation sont dépassées et la sécurité, la santé, le bien-être, les biens et l'environnement de la population peuvent être sérieusement altérés. Cette situation peut être provoquée par un phénomène naturel d'origine géophysique ou biologique ou découler d'une erreur ou d'une action humaine, intentionnelle ou non, par exemple des pannes technologiques, des accidents ou des actes terroristes.

### Durable

Approche qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

### Gestion des urgences

La gestion des urgences concernant tous les risques, y compris toutes les activités et les mesures de gestion des risques liées à la prévention et à l'atténuation, à la préparation, à l'intervention et à la reprise.

### Gestion du risque

Recours à des politiques, à des pratiques et à des ressources pour analyser, évaluer et contrôler les risques pour la santé, la sécurité, l'environnement et l'économie.

---

<sup>5</sup> Toutes les définitions sont tirées du document « Un cadre de sécurité civile pour le Canada (Deuxième édition) » sauf indication contraire. <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/mrgnc-mngmnt-fmwkr/index-fr.aspx>

<sup>6</sup> Agence canadienne d'inspection des aliments, Modèle d'inspection intégré de l'Agence - Version finale, 11 février 2015  
Sur Internet : <http://inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/modernisation-de-l-inspection/modele-d-inspection-integre-de-l-agence/fra/1439998189223/1439998242489>

## **Menace**

Phénomène, événement physique ou activité humaine susceptible d'occasionner des pertes en vies humaines ou des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement.

## **Prévention**

Mesures prises pour éviter les conséquences négatives associées à une menace donnée. Les mesures de prévention peuvent être considérées comme de l'atténuation.

## **Prévention et atténuation**

Éliminer ou atténuer les risques de catastrophes pour protéger la vie, les biens et l'environnement, et pour réduire les perturbations économiques. La prévention et l'atténuation comprennent les mesures structurelles (par exemple la construction de canaux évacuateurs et de digues), et des mesures non structurelles (par exemple les codes du bâtiment, l'aménagement du territoire et les incitatifs en matière d'assurance). La prévention et l'atténuation peuvent être abordées de façon indépendante ou d'une manière qui intègre l'une à l'autre.

## **Résilience**

Aptitude d'un système, d'une collectivité ou d'une société exposés à des aléas à s'adapter aux perturbations en découlant, en résistant ou en changeant, en vue d'atteindre et de maintenir un niveau acceptable de fonctionnement. Le développement de la résilience repose sur un partage des responsabilités entre les citoyens, les intervenants, les organisations, les collectivités, les gouvernements, les systèmes et la société en général en vue d'éviter que les aléas ne se transforment en catastrophes.

## **Risque**

Combinaison de la possibilité qu'un aléa donné se produise et des conséquences potentielles pouvant y être associées.

## **Traçabilité**

La capacité d'accéder à l'information, partielle ou totale, liée à ce qui est à l'étude, tout au long de son cycle de vie, au moyen d'identifications enregistrées<sup>7</sup>.

## **Urgence**

Situation présente ou imminente requérant des actions rapides et coordonnées touchant des personnes ou des biens, pour protéger la santé, la sécurité et le bien-être des personnes ou limiter les dommages aux biens ou à l'environnement.

## **Vulnérabilité**

Conditions déterminées par des facteurs ou des processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui accentuent la sensibilité d'une collectivité aux effets des dangers. Elle représente en quelque sorte une mesure de l'état de la situation et des moyens dont dispose une collectivité pour limiter les effets des aléas ou y faire face.

---

<sup>7</sup> P. Olsen et M. Borit, How to define traceability, Trends in Food Science and Technology (en anglais seulement), 2013, 29(2) : p. 142-150.

## ANNEXE 2 : Rôles et responsabilités pour la gestion des urgences agricoles

Le tableau ci-dessous énonce les rôles et les responsabilités actuels se rapportant à la gestion des urgences agricoles; ces rôles et responsabilités doivent servir de fondement pour la collaboration entre les partenaires afin d'améliorer la gestion des urgences au Canada. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive; la matrice sert plutôt à illustrer les types de rôles des divers partenaires de la gestion des urgences, ainsi que les chevauchements. Elle vise à montrer que tous les partenaires ont des rôles et des responsabilités dans la gestion des urgences agricoles et que ceux-ci touchent l'ensemble du continuum de la gestion des urgences, tout en soulignant également que ces rôles et responsabilités sont interdépendants et complémentaires.

Partenaire	Type d'activité	Rôles et responsabilités
<b>Industrie et producteurs</b>		
<b>Intervenants au niveau de la production (producteurs, vétérinaires, agronomes, courtiers, transporteurs, transformateurs et autres membres de la chaîne d'approvisionnement)</b>	<i>Prévention et atténuation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter et mettre en œuvre les pratiques de gestion exemplaires connues ainsi que des plans et des mesures de biosécurité</li> <li>- Se concentrer sur les risques touchant les exploitations agricoles</li> <li>- Établir et tenir à jour des plans de gestion des risques.</li> </ul>
	<i>Préparation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à ce que des plans exhaustifs d'intervention et de continuité des activités soient en place</li> <li>- Participer aux programmes de gestion des risques existants de l'entreprise et investir dans l'assurance privée</li> <li>- Faire des exercices de mise en œuvre des plans</li> </ul>
	<i>Intervention</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signaler l'événement (les événements)</li> <li>- Communiquer les changements sur le statut des ravageurs et des maladies</li> <li>- Mettre en œuvre ou appuyer la mise en œuvre des mesures d'intervention</li> <li>- Appuyer les enquêtes</li> </ul>
	<i>Rétablissement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Examiner et mettre à jour les plans d'intervention, l'exploitation agricole et la structure physique, les mesures de biosécurité et les pratiques de gestion exemplaires pour déterminer s'il y a des lacunes</li> <li>- Tirer parti des outils financiers pour appuyer la reprise et le réinvestissement, le cas échéant</li> </ul>

<b>Organisations de producteurs</b>	<i>Prévention et atténuation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire part aux membres de l'importance des pratiques de gestion exemplaires ainsi que des plans et des mesures de biosécurité</li> <li>- Fournir des conseils et une orientation stratégique à l'égard de pratiques exemplaires</li> <li>- Faire connaître les outils et les services qui peuvent être utiles dans la gestion des urgences (p. ex., programmes)</li> <li>- Améliorer la sensibilisation du public par des campagnes de communication</li> <li>- Créer et adopter des programmes de prévention propres au secteur qui complètent et appuient les mesures du gouvernement pendant une intervention en situation d'urgence</li> </ul>
	<i>Préparation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir un soutien en vue de la création de plans exhaustifs</li> <li>- Veiller à ce que des plans d'intervention et de communication exhaustifs soient élaborés et disponibles</li> <li>- Concevoir et offrir aux membres des séances de formation et de simulation de divers exercices</li> <li>- Inciter les membres à recourir à divers outils comme un programme de gestion des risques de l'entreprise et une assurance privée</li> <li>- Fournir régulièrement des occasions d'établissement de prévisions afin d'anticiper les risques susceptibles de se concrétiser</li> </ul>
	<i>Intervention</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer aux membres l'état d'avancement des mesures prises ou de l'enquête</li> <li>- Fournir de l'aide aux membres en matière de finances et de gestion du stress</li> <li>- Fournir aux membres une orientation concernant les « prochaines étapes »</li> </ul>
	<i>Rétablissement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer aux membres la façon d'accéder au soutien</li> <li>- Évaluer le secteur et tenir compte des ajustements nécessaires ou des leçons apprises pour améliorer les plans d'intervention et de communication pour les futurs événements</li> <li>- Collaborer avec les gouvernements afin d'agir et de prendre les décisions cruciales requises pour aider l'industrie à se rétablir</li> </ul>
<b>Gouvernements</b>		
<b>Gouvernements provinciaux et territoriaux</b>	<i>Prévention et atténuation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprendre et superviser les activités visant à prévenir et à atténuer l'incidence des événements (p. ex., propagation de phytoravageurs et de maladies animales) au sein de leur province ou territoire</li> <li>- Prendre les devants quand des risques ne peuvent être traités à l'échelon fédéral</li> <li>- Promouvoir la communication publique des risques.</li> </ul>

	<i>Préparation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer les producteurs, les associations de l'industrie et le gouvernement fédéral dans la préparation des plans d'intervention</li> <li>- Promouvoir et favoriser la saine gestion des activités, y compris le recours à divers outils comme un programme de gestion des risques de l'entreprise et une assurance privée</li> <li>- Élaborer des plans gouvernementaux de continuité des activités</li> <li>- Veiller à ce que des plans d'intervention et de communication exhaustifs soient en place</li> <li>- Dresser l'inventaire de l'équipement et des fournitures nécessaires aux interventions</li> <li>- Concevoir et offrir des séances de formation et des exercices de simulation</li> <li>- Élaborer des lois, des règlements et des politiques qui décrivent les interventions à réaliser dans le cadre de la gestion des urgences ainsi que les risques particuliers qui s'y rattachent</li> <li>- Fournir régulièrement des occasions d'établissement de prévisions afin d'anticiper les risques susceptibles de se concrétiser</li> </ul>
	<i>Intervention</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diriger, soutenir, superviser et coordonner, s'il y a lieu, les aspects des interventions d'urgence qui relèvent de leur compétence (p. ex., conditions météorologiques extrêmes et autres urgences qui ne sont pas liées aux animaux ou aux végétaux)</li> <li>- Appuyer l'intervention du gouvernement fédéral (p. ex., des vétérinaires provinciaux et des spécialistes de la production appuient les enquêtes durant les éclosions de maladies et les incursions de phytoravageurs; des experts de la production agricole aident à évaluer les répercussions des conditions météorologiques extrêmes)</li> </ul>
	<i>Rétablissement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir de l'aide dans le cadre des efforts de rétablissement</li> </ul>
<b>Municipalités et autorités locales</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rôles et responsabilités diffèrent entre les municipalités et varient grandement entre les provinces, mais il y a certains éléments clés, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collaborer avec les premiers intervenants locaux.</li> <li>▪ S'assurer que des plans de préparation sont en place, conformément aux exigences législatives de la province ou du territoire</li> <li>▪ Assurer la liaison avec les provinces.</li> </ul> </li> </ul>

<b>Gouvernement fédéral (dirigé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et Agriculture et Agroalimentaire Canada)<sup>†</sup></b>	<i>Prévention et atténuation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprendre et superviser les activités visant à prévenir et à atténuer l'incidence des événements (p. ex. l'entrée de phytoravageurs et de maladies animales au Canada, y compris leur propagation par le commerce interprovincial)</li> <li>- Fournir des conseils scientifiques et favoriser l'établissement d'un environnement propice à l'élaboration de pratiques de gestion exemplaires de même que de plans et de mesures de biosécurité</li> <li>- Contribuer aux activités de recherche et de développement qui peuvent offrir des avantages importants pour ce qui est d'atténuer le risque que des situations d'urgence surviennent ainsi que les répercussions de telles situations lorsqu'elles se concrétisent</li> <li>- Sensibiliser et mobiliser les partenaires pour leur faire comprendre les risques et la nécessité d'adopter des mesures de prévention</li> </ul>
	<i>Préparation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider l'industrie à élaborer des plans d'intervention exhaustifs.</li> <li>- Veiller à ce que les structures appropriées soient en place au sein du gouvernement fédéral pour permettre une intervention opportune et coordonnée</li> <li>- Élaborer des outils et des services afin d'aider à gérer les répercussions des événements liés à des situations d'urgence</li> <li>- Promouvoir et favoriser la saine gestion des activités, y compris le recours à divers outils comme un programme de gestion des risques de l'entreprise et une assurance privée</li> <li>- Élaborer des plans gouvernementaux de continuité des activités</li> <li>- Veiller à ce que des plans d'intervention et de communication exhaustifs soient en place</li> <li>- Dresser l'inventaire de l'équipement et des fournitures nécessaires aux interventions</li> <li>- Concevoir et offrir des séances de formation et des exercices de simulation</li> <li>- Fournir régulièrement des occasions d'établissement de prévisions afin d'anticiper les risques susceptibles de se concrétiser</li> <li>- Élaborer des lois, des règlements et des politiques qui décrivent les interventions à réaliser dans le cadre de la gestion des urgences ainsi que les risques particuliers qui s'y rattachent</li> </ul>

	<i>Intervention</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diriger l'intervention, le cas échéant (p. ex., maladies et ravageurs particuliers, événements régionaux ou nationaux, etc.)</li> <li>- Appuyer l'intervention (p. ex., conditions météorologiques extrêmes localisées)</li> <li>- Gérer les problèmes d'accès aux marchés et les répercussions économiques pour le secteur</li> </ul>
	<i>Rétablissement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir de l'aide dans le cadre des efforts de rétablissement</li> </ul>
<b>Autres intervenants</b>		
<b>Organismes non gouvernementaux, milieu universitaire, conseils consultatifs gouvernement-industrie</b>	<i>Prévention et atténuation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fournir des conseils et une orientation stratégique à l'égard de pratiques exemplaires</li> <li>- Favoriser la communication entre tous les intervenants</li> <li>- Contribuer aux activités de recherche et à la validation des systèmes et des approches (p. ex., mesures de biosécurité)</li> <li>- Améliorer la sensibilisation de tous les partenaires par des campagnes de communications</li> </ul>
	<i>Préparation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formuler des recommandations au sujet des procédures d'urgence et des plans d'intervention</li> <li>- Contribuer aux recherches et aux connaissances se rapportant aux situations d'urgence et à la gestion des urgences</li> </ul>
	<i>Intervention</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller les gouvernements et l'industrie sur les aspects scientifiques et techniques de la gestion des urgences agricoles</li> </ul>
	<i>Rétablissement</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier et évaluer l'efficacité des procédures d'urgence et des plans d'intervention</li> </ul>

\*Il est à noter que les pratiques de gestion exemplaires et les plans de biosécurité constituent souvent des approches exhaustives prenant en compte tous les risques.

† Il est reconnu que les ministères et organismes fédéraux de soutien, comme Santé Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, Sécurité publique Canada, Parcs Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Environnement Canada, Affaires mondiales Canada et l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, sont des intervenants importants qui contribuent à l'obtention des résultats de la gestion des urgences. Le gouvernement fédéral s'engage à assurer une coordination et une collaboration efficaces pour s'assurer que ces liens sont établis, le cas échéant.

## ANNEXE 3 : Aperçu du Cadre

<b>VISION</b>	Gestion collaborative et intégrée des urgences axée sur la prévention et l'atténuation et sur l'amélioration de nos capacités de préparation, d'intervention et de rétablissement, dans le but d'accroître la résilience, la durabilité et la compétitivité du secteur agricole		
<b>PRINCIPES DIRECTEURS</b>	Respect des pouvoirs ainsi que des rôles et des responsabilités; collaboration efficace; communications claires et coordonnées; approche axée sur les risques; approche globale; amélioration continue; amélioration de la confiance du public		
<b>RÉSULTATS VISÉS</b>	<p><b>Mesures améliorées de prévention et d'atténuation</b></p> <p>Les risques sont évités ou atténués grâce à une culture de proactivité, des mesures, des politiques et des programmes responsables</p>	<p><b>Mesures de collaboration</b></p> <p>Les partenaires responsables de la GU mettent la collaboration au premier plan et optimisent l'utilisation des forces, des capacités et de l'expertise de chacun, afin de réaliser des activités de GU prévisibles, intégrées, coordonnées et durables</p>	<p><b>Renforcement de la résilience du secteur</b></p> <p>Un secteur qui est prêt à gérer les risques s'adapte aux conditions changeantes et est en mesure d'affronter des urgences et de relancer ses activités.</p>
<b>MISE EN ŒUVRE : ACTIVITÉS À COURT TERME</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser et réaliser des exercices de gestion des urgences</li> <li>2. Renforcer le partage d'information</li> <li>3. Clarifier les rôles et responsabilités en GU</li> <li>4. Élaborer conjointement une stratégie pour la santé végétale et animale</li> <li>5. Faire de la sensibilisation au sujet des mesures de prévention réfléchies</li> <li>6. Encourager l'adoption à grande échelle et l'application uniforme de mesures de prévention et de biosécurité : prochaines étapes en biosécurité</li> <li>7. Faire la promotion du leadership fédéral pour le commerce</li> <li>8. Mettre en œuvre la SIPMB 2.0</li> <li>9. Élaborer des approches communes et concertées de prévision, d'évaluation et de priorisation des risques</li> <li>10. Examiner la mise en œuvre du Cadre</li> </ol>		
<b>RÉSULTATS STRATÉGIQUES</b>	Cohérence accrue dans la gestion des risques et des urgences; compétitivité accrue du secteur; confiance dans le système agricole du Canada		

## ANNEXE 4 : Mise en œuvre – Court terme

Résultat du Cadre connexe	Activités et produits livrables potentiels	Partenaires potentiels pour la prestation (*dirigeant)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des mesures de prévention et d'atténuation</li> <li>• Action concertée</li> <li>• Renforcement de la résilience du secteur</li> </ul>	<p><b>Organiser et réaliser des exercices de gestion des urgences (GU)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe de travail des partenaires en GU pour faciliter la tenue d'exercices conjoints, notamment l'établissement des priorités en ce qui a trait aux risques pour l'élaboration d'exercices (p. ex., phytoravageurs, maladies animales, contaminants, météo)</li> <li>• Calendrier d'exercices de GU (exercices sur table ou en milieu réel) touchant tous les secteurs de risques agricoles, y compris les inondations, la sécheresse, la contamination, les perturbations de l'infrastructure et l'introduction de phytoravageurs et de maladies animales</li> <li>• Exercices conformément au calendrier</li> <li>• Analyse immédiate du résultat des exercices qui cerne les lacunes et les points à améliorer, y compris ceux concernant la chaîne de communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement*</li> <li>• Industrie* et producteurs</li> <li>• Autres intervenants</li> </ul>
	<p><b>Renforcer le partage d'information</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire et évaluation des ententes existantes qui appuient le partage d'information (officiel ou non)</li> <li>• Examen de la possibilité de créer des réseaux de partage d'information et de communication, y compris la création d'un réseau de la protection des végétaux</li> <li>• Partage d'information sur les pratiques exemplaires en gestion des urgences en agriculture (ateliers, matériel documentaire, webinaires, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement*</li> <li>• Industrie* et producteurs</li> <li>• Autres intervenants</li> </ul>
	<p><b>Clarifier les rôles et responsabilités en GU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire et évaluation des capacités et installations des partenaires en GU et des pouvoirs existants</li> <li>• Analyse du processus décisionnel actuel et formulation de recommandations pour l'élaboration et la mise au point de mesures appuyant la prise de décisions rapide et efficace dans des situations d'urgence particulières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement*</li> <li>• Industrie et producteurs*</li> </ul>
	<p><b>Élaborer conjointement une stratégie pour la santé végétale et animale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une approche intégrée de prévention et d'atténuation des risques pour les ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gouvernement*</li> <li>• Industrie* et producteurs</li> <li>• Autres</li> </ul>

Résultat du Cadre connexe	Activités et produits livrables potentiels	Partenaires potentiels pour la prestation (*dirigeant)
	végétales et animales <ul style="list-style-type: none"> <li>Des plans de mise en œuvre conjointe (p. ex., FTP, avec l'industrie, avec d'autres intervenants) et des activités connexes permettant de mettre à profit du travail déjà en cours dans certains secteurs et de cerner d'autres secteurs à rejoindre</li> </ul>	intervenants
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des mesures de prévention et d'atténuation</li> </ul>	<p><b>Faire de la sensibilisation au sujet des mesures de prévention réfléchies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Messages dans les médias sociaux</li> <li>Présentations/messages conjoints des partenaires en GU</li> </ul> <p><b>Encourager l'adoption à grande échelle et l'application uniforme de mesures de prévention et de biosécurité : prochaines étapes en biosécurité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner comment nous pouvons mettre pleinement à profit les avantages potentiels de la prévention et de l'atténuation tirés de ce travail</li> <li>Travailler avec les intervenants pour déterminer le rôle des gouvernements (provincial, fédéral et territorial) et celui de l'industrie</li> <li>Élaborer des plans permettant d'encourager collectivement et d'assurer l'adoption et la mise en œuvre des mesures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernement*</li> <li>Industrie* et producteurs</li> <li>Autres intervenants</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernement*</li> <li>Industrie* et producteurs</li> <li>Autres intervenants</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Action concertée</li> <li>Renforcement de la résilience du secteur</li> </ul>	<p><b>Faire la promotion du leadership fédéral pour le commerce</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer les partenaires commerciaux pour lesquels la promotion aurait la plus grande incidence</li> <li>En dehors des situations d'urgence, mobiliser les partenaires clés sur des domaines comme le zonage et la reconnaissance du système par tous les intervenants pour diminuer les répercussions financières lorsque des urgences surviennent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernement fédéral*</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement de la résilience du secteur</li> </ul>	<p><b>Mettre en œuvre la SIPMB 2.0</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter la SIPMB et évaluer la documentation et les outils qui s'y rattachent au moyen d'un programme d'exercices</li> <li>Faire la promotion de la SIPMB auprès du secteur afin d'améliorer l'état de préparation</li> <li>Poursuivre l'analyse et l'élaboration de plans détaillés, de guides, de mesures favorisant le développement des capacités et aborder les lacunes à</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernement*</li> <li>Industrie* et producteurs</li> </ul>

Résultat du Cadre connexe	Activités et produits livrables potentiels	Partenaires potentiels pour la prestation (*dirigeant)
	<p>l'appui de la stratégie dans son ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Comprendre la portée de l'investissement et des ressources nécessaires pour améliorer l'état de préparation de l'industrie en vue d'événements d'urgence et envisager des investissements notamment au moyen de cadres stratégiques actuels et futurs pour l'agriculture</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des mesures de prévention et d'atténuation</li> </ul>	<p><b>Élaborer des approches communes et concertées de prévision, d'évaluation et de priorisation des risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Valider l'outil élaboré pour l'évaluation en fonction des risques et la priorisation parmi les gouvernements FPT</li> <li>Préparer et mettre en œuvre un processus annuel commun pour l'évaluation et la priorisation des risques pour le secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernement</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des mesures de prévention et d'atténuation</li> <li>Action concertée</li> <li>Renforcement de la résilience du secteur</li> </ul>	<p><b>Examiner la mise en œuvre du Cadre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport d'étape biennal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernement*</li> <li>Industrie et producteurs</li> <li>Autres intervenants</li> </ul>

## Annexe C : STRATÉGIE DE MOBILISATION – Plan national de préparation et d’intervention en cas d’urgence touchant le système alimentaire canadien

### Considérations stratégiques

La recommandation formulée par le Bureau du vérificateur général stipule expressément qu’Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) devrait collaborer avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu’avec ses intervenants, pour élaborer un plan national de préparation et d’intervention en cas d’urgence.

De multiples initiatives de gestion des urgences sont en cours à l’échelle du gouvernement fédéral et leurs échéances varient (p. ex., renouvellement du Plan fédéral d’intervention d’urgence et programme de transformation de Sécurité publique Canada). Il sera donc important d’assurer l’harmonisation de l’ensemble des documents et des initiatives au fur et à mesure de leur évolution.

### Tableau de mobilisation

INDUSTRIE	SECTEURS D’INFLUENCE/D’INTÉRÊT	DÉLAIS/FRÉQUENCE	APPROCHE DE MOBILISATION
Réseau du secteur alimentaire	Chefs de file du secteur canadien à l’échelle de la chaîne d’approvisionnement (associations nationales de l’industrie)	Rétabli en janvier 2022  Réunions trimestrielles	Réunions, séances en petits groupes, communications écrites, présentations/conférenciers
GOUVERNEMENT	SECTEURS D’INFLUENCE/D’INTÉRÊT	DÉLAIS/FRÉQUENCE	APPROCHE DE MOBILISATION
Directions générales d’AAC	Politiques et programmes agricoles	Ponctuelle  Comité des directeurs généraux chargés de la gestion des politiques et des	Présentations, suivis hebdomadaires

		programmes (CDGGPP) : du 17 novembre 2022 au 23 février 2023	
Autres ministères	Fabrication, main-d'œuvre, sécurité alimentaire pour les régions nordiques et éloignées, équipement, cybersécurité, transport	<p>11 janvier 2023</p> <p>8 février 2023</p> <p>11 avril 2023</p> <p>Printemps 2023</p> <p>Automne 2023</p> <p>Ponctuelle</p>	<p>Article dans le rapport Hex de la sécurité publique</p> <p>Réunion avec Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) pour discuter des défis et des occasions concernant les points névralgiques du secteur de la fabrication en situation d'urgence</p> <p>Mobilisation du Comité sur la salubrité des aliments</p> <p>Réunion interministérielle</p> <p>Présentation au prochain Forum national intersectoriel/Réseau multisectoriel</p> <p>Mises à jour au Comité des directeurs généraux sur la gestion des urgences</p>

Provinces et territoires	Gestion des urgences en agriculture	Octobre 2022, novembre 2022, février 2023  Avril 2023	Réunions du Groupe de travail sur la gestion des urgences liées au système alimentaire  Réunion des SMA FPT de l'Agriculture chargés des politiques et de la réglementation
GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS	SECTEURS D'INFLUENCE/D'INTÉRÊT	DÉLAIS/FRÉQUENCE	APPROCHE DE MOBILISATION
Conseil canadien de la jeunesse agricole	Représentants des sous-secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, avec une large représentation régionale	13 décembre 2022	Présentation avec questions ciblées à des fins de discussion
Partenaires autochtones	Communautés autochtones	7 décembre 2022  Printemps 2023	Réunion avec le Congrès des peuples autochtones (CPA), correspondance par courriel.  Communication écrite
Conseil consultatif de la Politique alimentaire du Canada	Défis et occasions liés au système alimentaire	3 mars 2023	Réunion avec présentation et questions ciblées

## Mobilisation des provinces et des territoires

À l'automne 2022, l'équipe de gestion des urgences (GU), par l'entremise du **Comité des SMA FPT de l'Agriculture**, a identifié des représentants et créé le **Groupe de travail sur la gestion des urgences liées au système alimentaire** – un groupe de travail FPT chargé de renforcer la résilience et la capacité collective des gouvernements FPT afin de prévenir et d'atténuer les perturbations qui touchent le secteur alimentaire canadien, de s'y préparer, d'y répondre et de

s'en remettre. Jusqu'à présent, le groupe s'est réuni à trois reprises, soit le 26 octobre 2022, le 24 novembre 2022 et le 21 février 2023.

La gestion des urgences figure également à l'ordre du jour de la prochaine réunion des **SMA FPT de l'Agriculture**, qui aura lieu en avril 2023. AAC a l'intention de faire appel à la capacité de gouvernance **des SMA FPT, des SM et des ministres de l'Agriculture** pour mobiliser les intervenants et parvenir à un consensus au sujet de la planification de la gestion des urgences.

## Mobilisation de l'industrie

En janvier 2022, l'équipe de la GU a également rétabli le Réseau du secteur alimentaire (RSA), un forum permanent de discussion et d'échange d'information entre les intervenants du secteur alimentaire ayant pour mandat de renforcer la résilience et la capacité collective du gouvernement et de l'industrie en vue de prévenir et d'atténuer les perturbations qui touchent le secteur alimentaire canadien, de s'y préparer, d'y répondre et de s'en remettre. Le Réseau du secteur alimentaire s'est réuni onze fois en 2022-2023 et se réunira désormais tous les trimestres.

AAC a rencontré le **Conseil consultatif de la politique alimentaire du Canada** le 3 mars 2023. Cette réunion a compris une présentation de l'équipe de la GU sur l'analyse des lacunes ainsi que des questions ciblées aux fins d'une discussion en groupe.

## Mobilisation des groupes sous-représentés

Le 13 décembre 2022, AAC a présenté un exposé au **Conseil canadien de la jeunesse agricole (CCJA)**, un groupe de représentants de l'industrie provenant des sous-secteurs du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire et ayant une large représentation régionale, et a discuté avec les participants au moyen de questions ciblées. Les membres du Conseil canadien de la jeunesse agricole (CCJA) ont fourni des exemples utiles de ce qui a bien fonctionné pendant les situations d'urgence ainsi que des domaines à améliorer.

AAC a consulté sa **Division des politiques sur les affaires autochtones et la diversité du secteur**, ainsi que **Services aux Autochtones Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada** pour dresser une liste d'intervenants pertinents à mobiliser.

AAC a rencontré le **Congrès des peuples autochtones (Congrès)** le 7 décembre 2022. Au cours de la réunion, il a été question de sa structure organisationnelle et des leçons apprises pendant la pandémie de COVID-19. Le Congrès a également indiqué qu'il pouvait faciliter la mobilisation de ses onze organisations provinciales et territoriales affiliées, mais que ces dernières auraient besoin de ressources financières et logistiques.

## Mobiliser d'autres ministères fédéraux

Le 11 janvier 2023, AAC a publié un article dans le rapport Hex de la Sécurité publique dans le but de faire connaître le Réseau du secteur alimentaire, les défis auxquels le secteur est confronté et les initiatives à venir (y compris l'élaboration d'un plan national de préparation et d'intervention d'urgence pour le système alimentaire). L'équipe de la GU surveille également les initiatives des autres ministères et envisage une présentation lors du prochain **Forum national intersectoriel/Réseau multisectoriel** afin de communiquer des renseignements et d'obtenir la rétroaction des principaux ministères fédéraux des dix secteurs des infrastructures essentielles (automne 2023).

AAC a rencontré **Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)** le 8 février 2023 pour discuter des défis et des occasions concernant les points névralgiques du secteur de la fabrication en situation d'urgence. L'équipe de la GU a également l'intention de mobiliser le **Comité sur la salubrité des aliments (AAC-ACIA-SC-ASPC)**. Le directeur général (DG) de l'équipe de la GU mobilise les autres DG responsables de la GU du gouvernement fédéral et leur présente des mises à jour lors des réunions du Comité des directeurs généraux sur la gestion des urgences.

L'équipe de la GU prévoit également de coordonner une **réunion interministérielle au printemps 2023** avec la liste des personnes-ressources des autres ministères indiquées à l'annexe A.

## ANNEXE A : Liste des personnes-ressources

Membres du Groupe de travail sur la gestion des urgences liées au système alimentaire :

Province/Territoire	Nom de la personne-ressource	Titre
Nouveau-Brunswick	Brian MacDonald	Gestionnaire, Secteur du développement du bétail
	Greg Sweetland	Directeur, Secteur du développement du bétail
	Julie Alexander	Gestionnaire, Programme d'infrastructures critiques
Saskatchewan	Chris Smith	Spécialiste de la salubrité des aliments, Unité

		d'inspection et d'intervention en cas d'urgence
<b>Manitoba</b>	Dora Frohlich	
	Grant Palmer	Analyste
<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	Fred Vanderkloet	Gestionnaire, Agriculture et Terres
	Shauna Mellish	Conseillère stratégique et coordonnatrice des interventions d'urgence, Agriculture et Terres
<b>Ontario</b>	Graham Fleming	Gestionnaire, Politique de la chaîne de valeur sectorielle
	Kowsy Bala	Gestionnaire, Unité de la planification et des projets internes
	Scott Duff (co-président PT)	Directeur, Politique de développement économique
<b>Colombie-Britannique</b>	Graham Knox	Directeur, Gestion des urgences
<b>Nunavut</b>	Jason Aliqatuqtuq	Directeur principal (opérations), ministère de l'Environnement
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	Keith Deering	Sous-ministre adjoint, Agriculture et terres
<b>Nouvelle-Écosse</b>	Kimberly Knight	Gestionnaire, Laboratoire de santé animale
	Sarah Turner	Gestionnaire, Programmation régionale
<b>Yukon</b>	Kirk Price	Directeur, Ressources durables
<b>Alberta</b>	Jason Wood	Analyste provincial du marché du bétail, Section de la concurrence et de l'analyse des marchés
<b>Territoires du Nord-Ouest</b>	Lilith Brook	Gestionnaire, Agriculture et Pêches
<b>Québec</b>	Jean-Baptiste Gafasari Ngabo	Conseiller aux politiques commerciales

	Sébastien Cloutier	Coordonnateur des relations fédérales, provinciales, territoriales en salubrité des aliments
--	--------------------	--

Composition du Réseau du secteur alimentaire :

<b>Co-présidents de l'industrie</b>	
Mary Robinson <i>Scott Ross (remplaçant)</i>	Présidente, <b>Fédération canadienne de l'agriculture</b>
Kathleen Sullivan	Chef de la direction, <b>Aliments et boissons Canada</b>
<b>Agriculture primaire</b>	
Dean Dias	Chef de la direction, <b>Céréales Canada</b>
Melissa Dumont	Directrice générale, <b>Association de nutrition animale du Canada</b>
Sarah Hopkins	Gestionnaire des affaires gouvernementales, <b>Association de nutrition animale du Canada</b>
Brian Innes	Directeur général, <b>Soy Canada</b>
Dennis Laycraft	Premier vice-président, <b>Canadian Cattlemen's Association</b>
Branden Leslie	Gestionnaire, Politiques et relations gouvernementales, <b>Producteurs de grains du Canada</b>
Jane Proctor <i>Ron Lemaire (remplaçant)</i>	Vice-présidente, Politiques et gestion des enjeux, <b>Association canadienne de la distribution de fruits et légumes</b>
<b>Traitement</b>	
Denise Allen	Présidente-directrice générale, <b>Fabricants de produits alimentaires du Canada</b>
Mathieu Frigon	Président-directeur général, <b>Association des transformateurs laitiers du Canada</b>
Timothy (Tim) Kennedy	Directeur général, <b>Alliance de l'industrie canadienne de l'aquaculture (AICA)</b>
Paul Lansbergen	Président, <b>Conseil canadien des pêches</b>
Jean-Michel Laurin	Président-directeur général, <b>Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles</b>
Marie-France Mackinnon <i>Chris White (remplaçant)</i>	Vice-présidente, Affaires publiques et communications, <b>Conseil des viandes du Canada</b>

Carla Ventin	Vice-présidente principale, Relations gouvernementales, <b>Produits alimentaires, de santé et de consommation du Canada</b>
<b>Détail et distribution</b>	
Avery Bruenjes	Gestionnaire principale, Relations gouvernementales et affaires réglementaires, <b>Conseil canadien du commerce de détail</b>
Gary Sands	Vice-président principal, <b>Fédération canadienne des épiciers indépendants</b>
<b>Services alimentaires</b>	
Olivier Bourbeau	Vice-président, Affaires fédérales et québécoises, <b>Restaurants Canada</b>
<b>Autres</b>	
Jackie Crichton	Directrice générale, <b>Coalition canadienne de la filière alimentaire pour la salubrité des aliments</b>

Partenaires autochtones :

<b>Nom</b>	<b>Titre</b>	<b>Organisme d'appartenance</b>
Arash Rasekhi-Nejad	Directeur stratégique	Ralliement national des Métis (RNM)
Elizabeth Ford	Directrice générale	(APN) Inuit Tapiriit Kanatami (ITK)
Jim Devoe	PDG	Congrès des Peuples autochtones (CPA)
Jessica Dawson	Directrice du soutien à la gouvernance	
Tonio Sadik	Directeur principal – Environnement, terres et eau	Assemblée des Premières Nations (APN)
David Diabo	Conseiller spécial principal, gestion des urgences, logement, infrastructure et services d'urgence	
Jocelyn W. Formsma	Directeur général	Association nationale des centres d'amitié (ANCA)
Jennifer Rankin	Gestionnaire de programmes	

John Paille	Coordonnateur de projet	
Lynne Groulx	PDG	Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) :
Rocio Mesina	Adjointe exécutive au PDG	

Liste des personnes-ressources des autres ministères :

Ministère	Nom de la personne-ressource	Titre
<b>Agence des services frontaliers du Canada</b>	Margaret Cameron	Conseillère principale en matière de programmes
<b>Centre canadien pour la cybersécurité</b>	Lindsay MacDonald	Gestionnaire par intérim, Engagements CI
<b>Agence canadienne d'inspection des aliments</b>	David Zito	Gestionnaire national, Bureau de la gestion des urgences
<b>Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada</b>	Wayne Walsh	Directeur général, Politiques stratégiques du Nord
<b>Défense nationale</b>	À CONFIRMER	À CONFIRMER
<b>Emploi et Développement social Canada</b>		À déterminer – employé qui soutient l'embauche de TET
<b>Environnement et Changement climatique Canada</b>	Sébastien Chouinard	Directeur p. int., Opérations du Centre Météorologique Canadien
<b>Ressources naturelles Canada</b>	Lise Beauchamp-Huard	Gestionnaire, Gestion des urgences
	Chris Piercey	Directeur, Politique et sensibilisation en matière de cybersécurité et de sécurité énergétique
	Miriam Gough	Analyste politique, Politique et sensibilisation en matière de cybersécurité et de sécurité énergétique
<b>Pêches et Océans Canada</b>	Susan Roe	Gestionnaire nationale, Espèces aquatiques envahissantes

<b>Services aux Autochtones Canada</b>	Gregory Anstruther	Gestionnaire principal, Direction de la gestion des urgences
<b>Innovation, Sciences et Développement économique Canada</b>	Sam Kerr	Analyste, Direction générale de la fabrication de pointe et de la stratégie industrielle
	Chiku Mlonja	Directeur, Résilience de l'infrastructure numérique
	Wen Kwan	Directeur principal par intérim, Résilience des TIC
	Chi Chan	Gestionnaire, Résilience des TIC
<b>Santé Canada (PFUN)</b>	Dominique Nsengiyumva	Chef, Division de la préparation et de l'intervention aux urgences nucléaires
<b>Affaires mondiales Canada</b>	Eric Walsh	Directeur général pour l'Amérique du Nord
	Glen Linder	Directeur général
<b>Agence de la santé publique du Canada</b>	Lee Lior	Directeur, Bureau de préparation aux situations d'urgence
	Scott Turbett	Directeur, Centre des mesures d'urgence
<b>Sécurité publique Canada</b>	Tim Denison	Analyste principale de la politique, Direction générale de la politique stratégique
	Emmanuel St-Aubin	Directeur, Partenariats des infrastructures essentielles
	James McCrea	Gestionnaire, Partenariats des infrastructures essentielles
	Melanie McLaughlin	Conseillère principale de programme, Partenariats des infrastructures essentielles
	Lakshna Dhunoo	Conseillère principale de programme, Partenariats

		des infrastructures essentielles
<b>Transports Canada</b>	Nadine Foster	Gestionnaire/Conseillère principale en politiques, Bureau du sous-ministre adjoint, Groupe des politiques
	Peter Lavallée	Directeur général, p. int., Préparatifs d'urgence
	Luc Lanthier	Agent des préparatifs d'urgence

# Annexe D - ANALYSE DES LACUNES – Renouvellement du Cadre d'intervention d'urgence pour l'agriculture au Canada

## Introduction

La chaîne d'approvisionnement alimentaire au Canada est hautement efficace et simplifiée de manière à éliminer les chevauchements à l'échelle nationale et avec les partenaires commerciaux internationaux. Néanmoins, parce que la fréquence, la nature et la complexité des événements d'urgence qui perturbent les nombreuses parties mobiles de la chaîne d'approvisionnement augmentent au-delà de l'expérience historique, la résilience globale de la chaîne d'approvisionnement alimentaire doit être évaluée.

Le réexamen du Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada (le Cadre) peut être une étape importante pour mieux se préparer aux urgences futures, et constitue un élément essentiel de la planification de la gestion des urgences. Cette planification constitue une approche systémique permettant d'identifier et de minimiser l'impact des risques pour la vie, les biens et l'environnement, et tient lieu de base pour la coordination et l'intégration de toutes les activités nécessaires pour construire, maintenir et améliorer la résilience. L'analyse des lacunes qui suit tient compte des leçons tirées de divers événements d'urgence vécus depuis 2020 (COVID-19; inondations de novembre 2021 en Colombie-Britannique; blocages frontaliers), ainsi que des commentaires des intervenants du secteur, des gouvernements provinciaux et territoriaux (PT), des partenaires autochtones et d'autres ministères fédéraux.

## Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada – Situation actuelle

En juillet 2014, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) de l'Agriculture ont dirigé l'adoption d'une approche exhaustive et collaborative pour la gestion des urgences qui a débouché sur l'élaboration du Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada. Le Cadre, signé par les gouvernements FTP en 2016, donne aux partenaires une orientation stratégique pour préparer et gérer de façon concertée les urgences auxquelles fait face le secteur agricole, et ce, d'une manière prévisible, cohérente, pratique et avant-gardiste. Il se concentre sur les urgences ayant un impact, ou pouvant avoir un impact, sur l'agriculture

canadienne, les produits agricoles, les intrants primaires (y compris les engrais, les semences et les aliments pour animaux), les animaux (y compris les produits biologiques vétérinaires et le bien-être animal) et les plantes, tandis que la transformation des aliments est largement laissée de côté. Le Cadre n'envisage pas non plus une crise ayant un impact sur l'ensemble du système alimentaire, et ne tient pas compte de la sécurité alimentaire de tous les Canadiens lors d'une situation d'urgence. Bien que de longues consultations aient été menées auprès des provinces et des territoires, les intervenants de l'industrie et les partenaires autochtones n'ont pas participé à l'élaboration du Cadre. À la lumière des récents événements d'urgence au Canada et de l'évolution rapide du paysage de risques auxquels sont confrontés la chaîne d'approvisionnement alimentaire et le système alimentaire du Canada, le Cadre actuel pourrait ne plus guider adéquatement les mesures d'intervention des gouvernements et des intervenants de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

## Améliorer la préparation et la résilience de la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada

En cette période post-COVID-19, plusieurs ministères et organismes fédéraux sont à évaluer la réponse d'urgence du gouvernement du Canada à la pandémie, ainsi qu'à d'autres événements qui se sont produits récemment. Bon nombre de ces initiatives touchent plusieurs ministères, sont lancées par les organismes centraux ou sont le résultat de processus parlementaires. Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) veillera à ce qu'un cadre renouvelé, accompagné d'un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence, soit lié au Plan fédéral d'intervention d'urgence et à d'autres travaux de gestion des urgences en cours dans le secteur public, de manière à améliorer la cohésion de la gestion des urgences au niveau fédéral et la coordination entre les institutions fédérales, notamment :

- Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles;
- Renouvellement du Plan fédéral d'intervention d'urgence;
- Stratégie nationale sur la chaîne d'approvisionnement (budget de 2022);
- Plan d'action national en matière de cybersécurité;
- Examen de la réglementation sur les chaînes d'approvisionnement du SCT (budget de 2022);
- Plan d'action fédéral-provincial-territorial pour la gestion des urgences;
- Examen des centres fédéraux des opérations d'urgence;
- Composantes politiques de la Commission sur l'état d'urgence (CEDU) : flux de biens et services essentiels, infrastructures essentielles et corridors commerciaux;
- Projet de loi d'initiative parlementaire C-293 – *Loi sur la prévention et la préparation en matière de pandémie.*

En outre, ce travail doit tenir compte d'un large éventail de menaces et de vulnérabilités auxquelles est confrontée la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada, notamment :

- Autres pandémies;
- Maladies végétales et animales;
- Attaques malveillantes;
- Changements climatiques;
- Systèmes de juste à temps;
- Perturbations au sein du réseau de transport;
- Accès à de la main-d'œuvre;
- Accès aux intrants et aux fournitures;
- Questions frontalières;
- Concentration de la chaîne de valeur;
- Automatisation et numérisation accrues.

## Analyse des lacunes

Voici les lacunes relevées dans les interventions récentes en matière de gestion des urgences, y compris dans l'actuel Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada, qui ont été cernées au moyen de l'analyse interne d'AAC et des consultations menées jusqu'à maintenant auprès des partenaires et intervenants susmentionnés<sup>1</sup>. Les lacunes ont été regroupées selon les quatre piliers de la planification de la gestion des urgences : Prévention et atténuation, préparation, intervention, rétablissement.

### PRÉVENTION ET ATTÉNUATION

- **Manque de financement gouvernemental pour soutenir les projets de résilience.**  
Lorsqu'AAC et ses partenaires des provinces et des territoires ont financé des activités de préparation, c'était dans le contexte de deux principaux risques pour la production agricole : les maladies animales et végétales ainsi que les changements climatiques. Il a été noté lors des séances de consultation – en particulier avec les représentants du Conseil canadien de la jeunesse agricole en décembre 2022 – que l'accent actuel des programmes sur la production agricole et le soutien aux producteurs crée une limite

---

<sup>1</sup> Les consultations ont été menées auprès du Réseau du secteur alimentaire, du Conseil canadien de la jeunesse agricole et du Conseil consultatif de la politique alimentaire d'AAC, du Groupe de travail FPT sur la gestion des urgences liées au système alimentaire, du Congrès des peuples autochtones et d'autres ministères fédéraux.

artificielle aux activités de préparation qui ne reconnaît pas que la résilience ne peut être pleinement atteinte qu'avec la collaboration et la préparation tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

- **Détermination des biens critiques (y compris les aliments).** S'entendre sur une liste d'intrants et d'extrants critiques dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada peut aider à établir des priorités dans la circulation des biens à travers les frontières et à l'intérieur du Canada de manière à soutenir au mieux la sécurité alimentaire de tous les Canadiens.

## PRÉPARATION

- **Des capacités de gestion des risques inadéquates au niveau de l'entreprise.** De nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) ont constaté qu'elles ne disposaient pas des ressources humaines nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre correctement des plans de gestion des risques.
- **Manque de collaboration permanente entre le gouvernement et l'industrie en matière de préparation aux situations d'urgence.** Une telle collaboration, sous forme d'exercices de simulation, aiderait les gouvernements et l'industrie à mieux comprendre les nombreuses interdépendances qui existent au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, ainsi que l'effet démesuré qu'une défaillance peut avoir sur l'ensemble du système. En outre, de nombreux intervenants ont souligné la nécessité de mettre en place davantage de mécanismes permettant un dialogue permanent entre le gouvernement et l'industrie. Cela permettrait d'établir de meilleures relations, ce qui faciliterait la communication lors d'un événement.
- **L'achat panique pendant un événement d'urgence.** Les gouvernements et les détaillants étaient mal préparés, au début de la pandémie de COVID-19, à contrôler l'achat panique de produits perçus comme étant en pénurie. Les futurs plans de préparation pourraient intégrer une meilleure compréhension des dimensions psychologiques et sociales de l'achat panique afin de fournir une base pour la mise en œuvre de politiques et de stratégies appropriées pour atténuer ses effets négatifs.
- **Cybersécurité.** La chaîne d'approvisionnement alimentaire du Canada se tourne de plus en plus vers l'automatisation et la numérisation des services pour rationaliser la production et relever les défis liés à la main-d'œuvre. Si ces tendances peuvent réduire

les vulnérabilités du secteur du commerce de détail aux problèmes de main-d'œuvre, elles augmentent par la suite l'exposition du secteur aux cyberattaques ou aux attaques malveillantes. En outre, les économies d'échelle créent des risques supplémentaires par la concentration d'actifs – tels que les grandes usines de transformation de viande ou les centres de distribution de détail – qui, si un ou plusieurs d'entre eux sont touchés, pourraient avoir un impact significatif sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

## INTERVENTION

- **Le manque de clarté des rôles, des responsabilités et des pouvoirs législatifs des gouvernements FPT.** Les municipalités et les provinces et territoires sont souvent les premiers ordres de gouvernement à intervenir lors d'un événement d'urgence, et les plans d'intervention utilisés par ces autorités sont souvent élaborés individuellement. La confusion sur les rôles et les responsabilités peut alors être aggravée lorsqu'une situation d'urgence s'étend au-delà des frontières municipales ou provinciales/territoriales, ou lorsqu'une aide du gouvernement fédéral est demandée. En outre, lorsque le gouvernement fédéral participe à une intervention d'urgence, les responsabilités sont réparties entre plusieurs ministères fédéraux.
- **L'élargissement du mandat d'AAC a entraîné un manque de clarté des pouvoirs.** Depuis le début de la pandémie de COVID-19, AAC a dû étendre son engagement et son soutien à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement alimentaire, l'approvisionnement alimentaire, les difficultés liées à la demande des consommateurs et les pénuries intermittentes de denrées alimentaires sur les étagères des épiceries ont été plus fréquentes au cours des trois dernières années. Par conséquent, AAC a accru sa mobilisation et ses actions auprès des détaillants en alimentation et des banques alimentaires afin de s'attaquer aux problèmes de sécurité alimentaire.
- **Accès inadéquat à des données pertinentes et opportunes pour soutenir la prise de décision.** Il n'existe pas de mécanismes permettant la collecte et la distribution en temps réel de données aux décideurs gouvernementaux appropriés lors d'événements d'urgence. L'un des défis qui se présentent est de ne pas savoir quel type de données précis sera nécessaire. Pour ce faire, il faut connaître le type d'événement d'urgence et savoir qui recueillera les données et à qui les données seront communiquées. Ce manque de partage de l'information a également été relevé dans le rapport de la Sécurité publique intitulé *Renouveler l'approche du Canada face à la résilience des*

*infrastructures essentielles : Rapport sur ce que nous avons entendu*, dans lequel les intervenants ont exprimé le souhait de voir la création d'un centre national sur les infrastructures essentielles qui servirait de point de convergence pour cette coordination.

- **Distribution inégale des marchandises entre les petits et les grands détaillants pendant les situations d'urgence.** Les grands détaillants peuvent utiliser leur taille et leur influence pour acheter des marchandises rares pendant une situation d'urgence, contrairement aux petits détaillants indépendants qui servent les communautés nordiques et éloignées, ce qui réduit la sécurité alimentaire de ces communautés. Un mécanisme est requis pour garantir l'accès à des articles jugés rares pour les détaillants indépendants lors d'une situation d'urgence.

## RÉTABLISSEMENT

- **Les programmes d'urgence existants sont ponctuels, lents à mettre en œuvre et mal ciblés.** Certains intervenants ont noté que lors d'événements d'urgence récents, les interventions de programmation ciblées étaient rigides dans leur conception compte tenu de la nature de l'événement, et auraient pu être mieux communiquées aux groupes ciblés, laissant de nombreuses PME dans l'ignorance de la disponibilité du financement d'urgence. Des suggestions ont été faites pour mieux préparer une réponse cohérente et rationalisée du programme, qui puisse être rapidement ajustée pour tenir compte des conséquences particulière d'une situation d'urgence, afin de réduire la confusion des intervenants et de fournir le financement nécessaire de manière plus efficace.

## Annexe E : Plan d'action pour l'élaboration d'un plan national d'intervention en cas d'urgence

### Recommandation du BVG

« Agriculture et Agroalimentaire Canada devrait collaborer avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les parties prenantes à l'élaboration d'un plan national de préparation et d'intervention en cas d'urgence à même de répondre à une crise qui toucherait l'ensemble du secteur alimentaire du Canada, en tenant compte de la sécurité alimentaire de la population canadienne. »

**Ce plan d'action vise à tracer la voie à suivre pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les intervenants.**

**OBJECTIF :** Renouvellement du *Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada* (le Cadre).

\*\*Le Cadre existant définit l'orientation stratégique que doivent suivre les partenaires pour se préparer conjointement aux urgences auxquelles le secteur agricole fait face et pour les gérer, mais il ne tient pas compte d'une crise touchant l'ensemble du système alimentaire du Canada, ni de la sécurité alimentaire de la population canadienne.

**BUT :** Appuyer la préparation de la chaîne d'approvisionnement agricole et agroalimentaire aux situations d'urgence et son intervention, le cas échéant.

PILIER DE LA GESTION DES URGENCES	LACUNES À COMBLER	RESPONSABILITÉ	ACTIVITÉS	RÉSULTAT	ÉCHÉANCIER
<b>PRÉVENTION ET ATTÉNUATION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de projets de résilience au-delà des éclosions de maladies végétales et animales; trop axés sur les producteurs; ne tiennent pas compte des transformateurs et du reste de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agriculture et Agroalimentaire Canada</li> <li>Sécurité publique Canada</li> <li>Transports Canada</li> <li>Provinces et territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renouveler le Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada (analyse de l'écosystème de la gestion des urgences – programmes, politiques, aspects réglementaires et législatifs).</li> <li>Entreprendre des activités d'analyse des risques pour soutenir la planification et la gestion des urgences au sein de la chaîne d'approvisionnement.</li> </ul>	<p>Les risques sont évités ou atténués grâce à une culture proactive de mesures, de politiques, de collaboration et de programmes mûrement réfléchis au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>l'élaboration de stratégies de préparation aux situations d'urgence qui tiennent davantage compte du continuum de la chaîne d'approvisionnement;</li> </ul>	T1 et T2 de 2024

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Absence de liste des intrants/extrants essentiels dans la chaîne d’approvisionnement alimentaire qui contribueront à la sécurité alimentaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intervenants de l’industrie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Examiner les fonds de données afin d’améliorer la préparation aux situations d’urgence (p. ex., liste des intrants/extrants essentiels).</li><li>• Créer un portail à guichet unique pour les outils et ressources de gestion des urgences touchant le système alimentaire.</li><li>• Poursuivre la coordination des multiples initiatives fédérales et internationales de transformation de la gestion des risques (Transports Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor, Services partagés Canada, Organisation du Traité de l’Atlantique Nord, etc.).</li><li>• Améliorer la sensibilisation et la communication.</li><li>• Assurer une analyse et une surveillance continues de l’environnement pour déceler les menaces ou les problèmes émergents, participer aux activités de gestion des urgences d’autres ministères.</li><li>• Explorer les chaînes d’approvisionnement locales et les liens avec l’accès à la nourriture dans les communautés dans le cadre du renouvellement de la politique alimentaire.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• la création de plans de classement des priorités pour le transport de biens essentiels en cas d’urgence afin de garantir la sécurité alimentaire.</li></ul>	
--	---	---	--	---	--

<p><b>PRÉPARATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La connaissance et l'application des stratégies de gestion des risques au niveau de l'entreprise sont faibles, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME).</li> <li>• La collaboration et la communication entre le gouvernement et l'industrie en ce qui concerne la préparation aux situations d'urgence manquent d'uniformité.</li> <li>• Les stratégies de préparation ne tiennent pas compte de l'achat et de l'accumulation en panique lors des situations d'urgence, qui entraînent des pénuries et la hausse des prix.</li> <li>• L'automatisation et le numérique augmentent l'exposition de la chaîne d'approvisionnement aux cyberattaques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture et Agroalimentaire Canada</li> <li>• Agence canadienne d'inspection des aliments</li> <li>• Sécurité publique Canada</li> <li>• Défense nationale</li> <li>• Emploi et Développement social Canada</li> <li>• Provinces et territoires</li> <li>• Intervenants de l'industrie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une structure de centre des opérations d'urgence (COU) et une gouvernance à plusieurs niveaux.</li> <li>• Mettre en pratique et passer en revue les plans de gestion des urgences (exercices de simulation et tests de résistance).</li> <li>• Retenir les pratiques exemplaires issues des exercices sur la peste porcine africaine (PPA) et d'autres activités.</li> <li>• Prendre en considération le rapport du Groupe de travail national sur la chaîne d'approvisionnement du ministre des Transports.</li> <li>• Tenir compte des travaux du sous-comité de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (CUSMA) sur les échanges commerciaux en cas d'urgence.</li> <li>• Examiner l'application de la science et de la technologie pour faire face aux situations d'urgence.</li> <li>• Tenir compte du Plan d'action national en matière de cybersécurité (Sécurité publique).</li> </ul>	<p>Un secteur qui peut s'adapter à l'évolution des conditions pour faire face aux risques, en résistant mieux aux situations d'urgence grâce aux mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de stratégies visant à soutenir la création et la mise en œuvre de plans de gestion des risques pour les PME.</li> <li>• Création de comités/tables de dialogue constructifs entre les représentants du secteur et les responsables gouvernementaux pour une collaboration de premier plan, en maximisant les forces, les capacités et l'expertise pour réaliser des activités de gestion des urgences prévisibles, harmonieuses, coordonnées et durables, y compris des analyses et des exercices pour une amélioration continue.</li> <li>• Une meilleure compréhension et des politiques permettant d'aborder les dimensions sociales et psychologiques qui conduisent à l'achat et à l'accumulation en panique pendant les situations d'urgence.</li> </ul>	<p>T1-T3 de 2024</p>
<p><b>INTERVENTION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rôles, responsabilités et pouvoirs législatifs respectifs des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture et Agroalimentaire Canada</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser les pouvoirs législatifs FPT.</li> <li>• Préciser les rôles et les responsabilités des provinces, des</li> </ul>	<p>Les interventions d'urgence des gouvernements seront mieux coordonnées</p>	<p>T1-T3 de 2024</p>

	<p>gouvernements FPT ne sont pas clairs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle et mandat limité d’AAC en ce qui a trait à la chaîne d’approvisionnement alimentaire.</li> <li>• Accès inadéquat à des données pertinentes en temps opportun tout au long de la chaîne d’approvisionnement pour permettre de prendre des décisions éclairées.</li> <li>• Les petits détaillants indépendants en particulier n’ont pas la taille et l’influence des détaillants pour acheter des biens rares pendant les situations d’urgence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence canadienne d’inspection des aliments</li> <li>• Agence des services frontaliers du Canada</li> <li>• Sécurité publique Canada</li> <li>• Relations Couronne– Autochtones et Affaires du Nord Canada</li> <li>• Innovation, Science et Développement économique Canada</li> <li>• Transports Canada</li> <li>• Emploi et Développement social Canada</li> <li>• Provinces et territoires</li> <li>• Intervenants de l’industrie</li> </ul>	<p>territoires, de l’industrie, des partenaires d’exécution de programme et des ONG.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser les responsabilités de la ministre dans le cadre du Plan fédéral d’intervention d’urgence : fonction de soutien en cas d’urgence n° 3.</li> <li>• Préciser les critères d’activation du Centre national des opérations d’urgence (CNOU).</li> <li>• Créer un portail à guichet unique pour tous les niveaux de gouvernement afin que les Canadiens puissent accéder aux services et aux ressources.</li> <li>• Créer des mécanismes permettant la collecte et la distribution en temps réel de données.</li> </ul>	<p>et mieux adaptées aux besoins du secteur grâce aux mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d’une coordination pangouvernementale centralisée des interventions et des stratégies de mobilisation avec d’autres ministères fédéraux, comme une table interministérielle de gestion des urgences.</li> <li>• Mobilisation et prise de mesures accrues par AAC à l’égard des détaillants en alimentation et des banques alimentaires pour résoudre les problèmes de sécurité alimentaire, en particulier dans les collectivités nordiques et éloignées.</li> <li>• Accès à des données en temps opportun pour les décideurs gouvernementaux lors de situations d’urgence.</li> </ul>	
--	---	---	---	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisations non gouvernementales (partenaires d'exécution du programme)</li> </ul>			
<b>RELANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les programmes FPT existants de gestion des urgences sont difficiles à cibler, et leur mise en œuvre prend du temps et est mal communiquée au secteur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agriculture et Agroalimentaire Canada</li> <li>• Affaires mondiales Canada</li> <li>• Sécurité publique Canada</li> <li>• Infrastructure Canada</li> <li>• Provinces et territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des programmes de sécurité alimentaire ayant intégré les améliorations recommandées par le vérificateur général du Canada (rapport 12).</li> <li>• Utiliser le portail à guichet unique pour toutes les communications et tous les messages.</li> <li>• S'appuyer sur les réponses du gouvernement à l'examen par le BVG des programmes liés à la protection du système alimentaire canadien.</li> </ul>	<p>Les programmes de relance du secteur seront transparents et adaptés, avec une communication et une diffusion améliorées grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'élaboration de réponses de programme cohérentes et rationalisées qui peuvent être rapidement ajustées pour tenir compte des répercussions particulières d'une situation d'urgence, permettant ainsi de répondre aux besoins immédiats des intervenants et d'accélérer la relance du secteur.</li> </ul>	T3 de 2024

# SOUTENIR LA PRÉPARATION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE ET L'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE



## PRINCIPAUX DÉFIS ET CONSIDÉRATIONS

- ▶ L'actuel Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada (2016) n'englobe pas la transformation des aliments ni des maillons clés de la chaîne d'approvisionnement comme la logistique du transport et de la distribution, et la vente au détail.
- ▶ Les rôles et les responsabilités des administrations ne sont pas clairement définis.
- ▶ Les municipalités et les PT sont les premiers à intervenir dans la majorité des situations d'urgence, et les plans d'intervention sont établis individuellement.
- ▶ Les responsabilités sont réparties entre les ministères fédéraux – ISDE [fabrication]; EDSC [TET]; RCAANC [sécurité alimentaire des régions nordiques et éloignées].
- ▶ L'état de préparation général dépend de la participation de chaque intervenant (gouvernements PT, industrie, partenaires autochtones).
- ▶ Il y a de nombreuses initiatives liées à la gestion des urgences, avec différents échéanciers en cours dans l'ensemble du gouvernement fédéral (p.ex. le renouvellement du Plan fédéral d'intervention en cas d'urgence et le programme de transformation de Sécurité publique Canada).
- ▶ Le mandat de la ministre de soutenir l'efficacité et la résilience climatique dans le secteur agricole et alimentaire afin de renforcer la sécurité alimentaire.



## ÉLÉMENTS POTENTIELS DU PLAN DE PRÉPARATION ET D'INTERVENTION

- ▶ **Clarification des rôles et des responsabilités** des provinces, des territoires et de l'industrie, et socialisation à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère pour **assurer la synergie** des divers plans d'intervention et **améliorer les connaissances en matière de gestion des urgences**.
- ▶ Clarification des autorisations légales FPT.
- ▶ Élaboration d'un **mécanisme (gouvernance) pour la coordination** entre les gouvernements FPT, l'industrie et les intervenants du domaine de la sécurité alimentaire.
- ▶ **Mise en pratique** du système de gestion des incidents d'AAC, une composante du Plan ministériel d'intervention d'urgence, avec des éléments de supervision, de coordination, de soutien et de gestion opérationnelle.
- ▶ Exercices de simulation sur table FPT-industrie basés sur un scénario axés sur les rôles et les responsabilités ainsi que la coordination.
- ▶ Intégration d'un pilier international pour des mesures visant à appuyer la sauvegarde des intrants essentiels provenant de l'étranger.



## FAITS EN BREF

- ▶ L'alimentation est un secteur d'infrastructures essentielles (IE), tel qu'identifié par la Stratégie nationale sur les infrastructures essentielles.
- ▶ La ministre est responsable de l'agriculture et de l'agroalimentaire (FSU n° 3) dans le cadre du Plan fédéral d'intervention d'urgence (PFIU).
- ▶ La ministre est responsable de l'élaboration d'un système de gestion des urgences afin de mieux réagir aux situations d'urgence touchant le secteur agricole et agroalimentaire (*Loi sur la gestion des urgences*).
- ▶ AAC continuera de surveiller le projet de loi C-293 (Loi concernant la prévention et la préparation en matière de pandémie) à mesure qu'il progresse dans le processus parlementaire.



## OUTILS ACTUELS DE GESTION DES URGENCES

- ▶ Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada, Plan fédéral d'intervention d'urgence, Plan ministériel d'intervention d'urgence d'AAC
- ▶ Création de la Direction des politiques relatives au secteur et à la chaîne d'approvisionnement à AAC
- ▶ Tables de consultation du secteur et rétablissement du Réseau du secteur alimentaire
- ▶ Groupe de travail FPT créé pour déterminer la voie à suivre pour élaborer le plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence.
- ▶ Les programmes de soutien fédéraux, tels que les Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFC), la gestion des risques de l'entreprise, le Partenariat canadien pour l'agriculture (PCA), etc.



## LACUNES EN MATIÈRE D'INTERVENTION

- ▶ Financement pour la résilience de l'industrie
- ▶ Données – accès et actualité
- ▶ Meilleure gestion des risques au niveau de l'entreprise (sensibilisation aux risques)
- ▶ Confirmer les autorités d'AAC
- ▶ Collaboration accrue et continue entre le gouvernement et l'industrie en matière de préparation
- ▶ Définition des biens essentiels, comme la nourriture
- ▶ Agilité réglementaire et outils législatifs (SFCA, Competitions Act, Emergencies Act, AMPA/GPP)
- ▶ Pistes d'exploration supplémentaires (achat de panique)



## MESURES PROPOSÉES\*

### PHASE I

Établir ou rétablir des réseaux et débiter la collaboration avec les intervenants en vue d'élaborer un plan d'action présentant la voie à suivre pour soutenir la préparation de la chaîne d'approvisionnement et l'intervention en cas d'urgence au Canada.

Fournir des rapports d'étape provisoires au Comité permanent des comptes publics (CPCP) (décembre 2022).

### PHASE II

Achever le plan d'action, qui comprendra une analyse des lacunes et proposera une approche réalisable pour les gouvernements FPT et les intervenants.

Produire le rapport final du CPCP d'ici mars 2023.

### PHASE III

Mettre en œuvre le plan d'action dans le but d'élaborer un plan national d'intervention en cas d'urgence. Achèvement prévu pour 2024.

Engagement permanent du secteur et des partenaires pour une plus grande sensibilisation aux menaces, aux ressources et aux outils.

Identification des ressources disponibles aux intervenants du secteur agricole pour renforcer leur résilience (p. ex. le Programme d'adoption du numérique canadien).

\*L'élaboration de mesures d'urgence sera conforme aux concepts de l'ACS+.

